



Version d'auteur : "Étude documentaire sur le massif du Mahury et le secteur de Vidal (Guyane)"

Caroline Carlon

► To cite this version:

Caroline Carlon. Version d'auteur : "Étude documentaire sur le massif du Mahury et le secteur de Vidal (Guyane)". [Rapport de recherche] Caroline Carlon, consultante en recherches historiques; DAC Guyane. 2017. hal-03823929

HAL Id: hal-03823929

<https://hal.science/hal-03823929v1>

Submitted on 21 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N.B : Version d'auteur, document de travail. Il s'agit d'un rapport réalisé pour la DAC Guyane en 2017. Les photographies ont été faites par les soins de l'auteur aux ANOM ainsi qu'aux Archives Départementales de Guyane.

Étude documentaire sur le massif du Mahury et le secteur de Vidal

Les travaux de recherches historiques sur la Guyane française connaissent depuis le milieu des années 80 un intérêt croissant tant ce territoire est vaste, diversifié et encore inexploité au point de vue patrimonial. Le nombre d'études sur le sujet est à ce jour assez réduit, notamment au vu du volume des sources mais aussi en perspective/comparaison des bibliographies touchant l'histoire des Caraïbes.¹

Le présent rapport a pour objectif de mettre en lumière la zone de Sinnamary, situé sur les berges du fleuve éponyme, à l'Ouest de Kourou, ainsi que les secteurs du Mahury et de Vidal, sis sur l'île de Cayenne et bordés par le fleuve Mahury.

Ces trois aires sont des territoires dont le peuplement est attesté dès l'arrivée des colons français, et qui vont faire l'objet au fil des siècles de projets de colonisation tant agricoles qu'urbaines. A l'heure actuelle, les nombreux intérêts portés à ces espaces, qu'ils soient économique, urbanistique ou patrimonial représentent des enjeux importants en terme de préservation du patrimoine historique guyanais. Aussi, les recherches ont porté notamment sur la topographie historique et les différentes phases d'occupation humaine de ces territoires, avant de s'attacher à l'implantation des multiples habitations coloniales et à la mise en place des infrastructures de la période contemporaine (sites industriels, route coloniale 1, projet de barrage...).



Anom - F3 289 32 – Carte de la Guyane Française - 1763

¹Mam Lam Fouck S., « La Guyane Française », in *Guide de la recherche antillaise et guyanaise*, sous la direction de Bégot D., Paris, CTHS, 2012, tome 2, pages 729 à 790.

Ce rapport exposera tout d'abord l'état des sources utilisés pour ces recherches, et ensuite un bref résumé historique des aires concernées, à savoir la globalité de la zone de Rémire.

I – État des sources

Les sources de l'histoire coloniale de la Guyane sont consultables dans plusieurs centres d'archives. Tout d'abord, les Archives Nationales d'Outre-Mer, situées à Aix-en-Provence depuis 1966, regroupent différents fonds issus des anciens dépôts de la Marine, des Archives Nationales, de fonds privés ou encore d'inventaires de fonds provenant de la Bibliothèque Nationale.² Les Archives Départementales de Cayenne offrent aussi un grand nombre de documents, malheureusement non inventoriés pour la plupart. L'étude des débuts de la colonisation de la Guyane souffre de la disparition d'un grand nombre d'archives publiques qui ont été détruites notamment lors de la prise de Cayenne par les Hollandais en 1676, mais aussi lors des divers recouvrements au XIX^e et XX^e siècles. Pour les périodes antérieures, l'historien doit essentiellement faire appel à des documents privés, notamment aux récits de missionnaires, de colons ou d'officiers royaux, témoins de la mise en place du système colonial.

A – Les Archives Nationales d'Outre-Mer

Cette étude documentaire, dont l'objectif est de réaliser un état des sources disponible concernant les zones susnommées, a surtout porté sur les fonds des Archives Nationales d'Outre-Mer, situées à Aix-en-Provence. Les fonds sont complexes, car longtemps l'histoire des archives coloniales a été mouvementée. Si la présence française outre-mer date du XVII^e siècle, une administration spécifique aux colonies ne voit le jour qu'en 1710 avec la création au ministère de la Marine du bureau des Colonies. Au vu de l'ampleur des recherches demandées, j'ai exploré systématiquement tous les fonds en rapport avec la Guyane sur une période chronologique allant du milieu du XVII^e au milieu du XX^e siècle.

- **Cartothèque et séries géographiques**

Mes premières investigations se sont centrées sur la cartothèque afin de circonscrire *in situ* les aires concernées. J'ai pour cela consulté les séries Cartes et Plans (coté PL), ainsi que la série générale de la cartothèque (CP) et les séries spécifiques type Musée FOM. À côté de fonds bien identifiés, publics ou privés, de très nombreuses cartes ont été extraites des dossiers d'archives auxquelles elles appartenaient et sont conservées en tant que « pièces isolées » auxquelles sont associés les acquisitions et les dons. Par ailleurs il convient de noter que de nombreuses cartes et plans sont encore conservés dans les fonds d'archives. D'où l'intérêt d'inventorier les autres fonds de manière exhaustive.

Le Dépôt des fortifications des colonies, coté DFC a été une source précieuse pour les mémoires concernant les plans d'agglomérations, de fortifications, les cartes et instructions aux gouverneurs, récits de voyage et projets de colonisations. Certains manuscrits remontent à la deuxième moitié du XVII^e siècle. Il convient de signaler que tous les plans et cartes du DFC ont été extraits des cartons afin d'être numérisés. Ils ne sont donc plus communicables mais mis en ligne sur la Base Ulysse. Ces cartes ont donc fait l'objet d'une impression-écran. Si certaines d'entre elles semblent vraiment intéressantes, il conviendra de demander au service de reproduction des Anom afin d'en avoir des copies en haute définition moyennant une somme forfaitaire au prorata de la taille de la carte ou du plan.

²Vincent-Bassereau C., *Catalogue des documents concernant la Guyane française conservés à la Bibliothèque Nationale*, département des manuscrits, Paris, Archives Nationales, 1952.

L'Atlas Moreau de Saint-Méry, comprenant des cartes et plans du XVII^e et XVIII^e siècles, issus de divers recueils et mémoires compilés par Médéric Louis Élie Moreau de Saint-Méry. Avocat, homme d'une vaste culture juridique, colon créole, érudit et propriétaire d'esclaves, il est aussi un acteur de la Révolution française. Il s'intéresse au problème de la codification des lois coloniales et *Lois et Constitutions des colonies françaises sous le vent* en 1784-1785. Afin de rédiger cet ouvrage, il emprunte ou recopie les documents nécessaires à son travail, et constitue 287 volumes de documents divers. Cet ensemble d'allure encyclopédique et de nature varié est racheté à la fin de sa vie par l'État et répertorié F3 lors de leur intégration aux archives royales puis nationales. Le fonds Moreau de Saint-Méry comprend donc des cartes, des plans, des mémoires et des lettres dont certains sont des copies ou des extraits des autres fonds des Anom. Il convient donc de mettre ces documents en relation avec la série C 14 ou le DFC. En effet, certaines cartes du fonds Moreau correspondent aux mémoires ou lettres envoyés par les gouverneurs de Guyane au secrétariat de la Marine.³

La Série Géographique (SG) constitue la base même de toute recherche historique topographique. Elle rassemble des dossiers – et parfois quelques plans ou cartes - relatifs à l'agriculture, les eaux et forêts, l'éducation, les diverses municipalités, les missions religieuses, les affaires juridiques, l'esclavage et l'immigration coloniale, principalement indienne, pour l'essentiel de 1815 à 1910.

Enfin, le fonds de l'inspection générale des Travaux publics (coté TP) est d'une grande richesse. Il contient en particulier, des documents purement techniques type plans et profils des voies et ouvrages d'art, des devis extrêmement détaillés, des études et projets qui, dans leur motivation, révèlent une analyse des données économiques, ainsi que les perspectives à moyen et à long terme d'une politique de développement des infrastructures, de nombreux rapports (inspections, missions) ainsi que des programmes de travaux et des états de situation de travaux. Dans cette série se trouvent notamment tous les documents relatifs à la route coloniale 1 entre Cayenne et Sinnamary ainsi que des projets de réservoir d'eau à Beauregard.

- Correspondance générale

Les fonds ministériels regroupent l'ensemble des documents antérieurs à 1815 produits par les différents bureaux en charge des colonies au secrétariat d'état de la Marine. La limite chronologique de ces séries n'est jamais définie concrètement, certaines séries se prolongeant bien au-delà de 1815.

La série A – actes du pouvoir souverain – comprend les édits, déclarations, arrêts du conseil du roi et des conseils locaux et permet de comprendre l'organisation du système colonial mis en place par le pouvoir central. La série Leg, conservant les actes du pouvoir central de 1801 à 1965 est la continuation contemporaine de la série A.

La série B, et son pendant, la série C, concernent la correspondance au départ et à l'arrivée des colonies. Ces séries contiennent les minutes des lettres et instructions adressées par le roi ou le ministre aux gouverneurs, intendants et officiers en poste dans les colonies, ainsi qu'aux autorités métropolitaines (ministres, contrôleurs généraux, intendants, commissaires de la Marine, mais aussi aux évêques, armateurs ou négociants et leurs réponses. Se trouvent aussi des édits, lettres patentes, ordonnances qui auraient dû se trouver dans la série A, des provisions et commissions d'offices, lettres de naturalisation, de grâce, de noblesses, des brevets, concessions de terres, mémoires divers (cf l'expédition de Kourou et Sinnamary et le scandale qui s'en suivit) ...

La série C, coté C14 pour la Guyane, est particulièrement riche en données car elle contient la correspondance reçue par le ministre en provenance des colonies : instructions, mémoires, recensements, documents financiers, états de matériel et approvisionnements, actes notariés, états d'esclaves, lettres de particuliers... Devant l'intérêt certain de cette série, qui a été dé-reliée et numérisée il y a 5 ans, mais dont les numérisations n'ont pas été mises en ligne, j'ai obtenu la communication des originaux et j'ai entrepris le dépouillement registre par registre des 90 cartons que composent la série. Cela m'a permis de mettre en lumière un certain nombre d'informations

³J'ai découvert ces correspondances à l'occasion du dépouillement systématique de la C14.

concernant la gestion des terres de la colonie, les projets de mise en valeur des territoires (haras à Sinnamary, culture du giroflier à Rémire) et les rapports des différents administrateurs, gouverneurs et membres du Conseil Supérieur, dont font partie les grandes familles de Guyane que sont les Macaye, Artur, Patris, Courant, Poulain et Pascaud entre autres, véritables dynasties de notables propriétaires terriens. Cela m'a permis de trouver des informations complémentaires et précises sur les aires géographiques concernées au travers des diverses lettres, mémoires et recensements de ce fonds. Toutefois, cette série est parfois incomplète et convient d'être mise en perspective avec les séries D (Troupes et personnel civil dans la sous-série D2C qui contient les dossiers individuels du personnel des colonies), E et EE (Personnel) et surtout la sous-série F3, collection Moreau de Saint-Méry.

Cette collection de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e concerne doublement la Guyane, par les onze volumes de la collection proprement dites comprenant des mémoires de voyage, des extraits des registres du Conseil Supérieur, quelques lettres qui devraient se trouver dans la C14 et les cartes et plans de l'Atlas Moreau de Saint-Méry déjà évoqué plus haut (et qui contient la plupart des plans mentionnés et extraits de la série C14).

- Dépôt des Papiers Publics de Colonies

Le Dépôt des Papiers Publics de Colonies enfin, regroupant les recensements, les registres paroissiaux mais surtout les minutes notariales a été la principale source concernant les habitations coloniales et les différentes mutations de propriétés entre la fin du XVIII^e et le début du XX^e siècles. En 1776, un édit porte création d'un établissement des papiers publics des colonies à Versailles. Un souci évident de centralisation monarchique, mais aussi de bonne conservation de toutes sortes de documents précieux qui sans cela aurait disparu inéluctablement. Y seront déposés les duplicata des actes de catholicité, des registres d'inhumation des hôpitaux, d'actes judiciaires ou extra-judiciaires concernant les personnes et les propriétés, dont les minutes des actes notariés et au départ des colonies. Les actes anciens seront recopiés dans la mesure du possible, les nouveaux seront faits en triple exemplaires. Cependant, il s'agit malheureusement de copies simplifiées, dans lesquelles n'ont été reproduites *in extenso* que les éléments essentiels, appelés doubles-minutes, concernant les droits des personnes en matière immobilière et la sécurité de l'État et susceptibles de faire preuve en cas de contestation d'une propriété immobilière par exemple devant les tribunaux.⁴ Inversement, beaucoup de mentions considérées comme secondaires au regard du droit de la propriété n'ont pas été retranscrites ici ; c'est en particulier le cas des « histoires de propriété »⁵ des habitations, qui, pour l'établissement des droits des parties remontent au minimum aux trente années précédant l'acte, et souvent plus avant, parfois même jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Par rapport aux registres de transcriptions qui auraient dû être conservés aux Archives Départementales, les copies expédiées en métropole n'offrent donc qu'un relativement faible intérêt, sauf à titre de complément lorsque les originaux sur place sont inconsultables ou ont disparu. Le DPPC constitue donc une masse documentaire énorme et très instructive, allant de 1777 à 1912, dans laquelle le chercheur doit beaucoup tâtonner, comptant sur le flair et l'intuition qui finissent toujours, à la longue, par résulter de la fréquentation des sources, et beaucoup de chance. En dehors du répertoire numérique succinct qui liste uniquement les notaires, les lieux d'exercice et les années de pratique, aucun autre instrument de recherche ne permet de naviguer à travers cet océan. Pour certaines années et certaines études, un répertoire des actes a été établi par le notaire lui-même et joint aux minutes mais c'est très loin de constituer un cas général, surtout pour les périodes antérieures à 1880. D'autre part, tous les actes n'ont pas été envoyés au ministère et notamment pas les inventaires après décès, dont l'expédition n'était pas obligatoire, ce qui ne laisse pas d'être extrêmement handicapant pour l'étude des habitations avant 1848. A côtés, certains actes font simplement l'objet d'un résumé, parfois fort bref, et pour d'autres encore, le notaire s'est tout juste limité à l'intitulé et aux noms des parties, sans plus de précisions. Ce

⁴ Voir Direction des Archives de France et du Conseil Supérieur du Notariat : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3406>.

⁵ Schnakenbourg C., *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2007.

n'est donc pas une source facilement abordable de prime abord, puisqu'il faut partir tout d'abord des références éparses croisées çà et là au hasard des dépouillements puis remonter d'acte en acte, de cote en cote comme on tire sur le fil d'une pelote de laine avant de découvrir le notaire le plus riche et le plus intéressant pour la période ou la zone géographique étudiée. Au bout du compte, quelque ingrat et fastidieux que soit l'effort fourni pour dé-complexifier ce fonds, il vaut toujours la peine de le consentir par la moisson d'informations qui en résultent et qui ne se trouvent le plus souvent que là. IL existe aussi une sous-série G1, comportant des recensements. Certains recensements de la C14 étant manquants, je pensais pouvoir les trouver dans cette série mais jusqu'à présent, mes recherches ont été vaines. Je ne dispose donc que de peu de tableaux récapitulatifs donnant le nombre d'habitants selon la paroisse, la classe juridique, le sexe et l'âge. Cela étant, ces quelques tableaux proposent des informations précieuses sur les superficies cultivées selon le type de culture (canne à sucre, café, coton, roucou), ce qui permet de dresser un état de l'importance des habitations en un lieu et une période donnés.

B – Les autres centres d'archives

En sus des Anom, il existe d'autres fonds d'archives sur la Guyane que je n'ai pas eu le temps d'explorer pour cette mission. En voici une liste non exhaustive, fondée sur la connaissance des sources historiographiques acquises lors de mes missions précédentes.

- La Bibliothèque Nationale de France

La Bibliothèque Nationale de France conserve des cartes et plans dans le département éponyme, dont certains inventaires sont imprimés.⁶ J'ai cependant récupéré quelques cartes tirées de l'*Atlas Géographique Contenant Les Cartes générales et particulières d'Asie, d'Afrique et d'Amérique*, tome XIV et du fonds du service hydrographique de la Marine concernant la Guyane française. En effet, ces fonds sont très riches en cartes et plans et sont susceptibles de contenir des copies des cartes égarées ou extraites du DFC ou de la C14 sans doute lors de la scission des archives nationales et d'outre-mer.

Le fonds Artur de la BNF, présenté in Bougard-Cordier C. et Sarotte M., *Dépouillement des notes et documents concernant la Guyane par Artur, médecin du roi à Cayenne*, Paris, Archives Nationales, 1952, présente un témoignage intéressant de la vie quotidienne des colons français au travers de la correspondance et des documents rassemblés par Jacques-François Artur (1708 – 1771), médecin du roi à Cayenne, membre du Conseil Supérieur de la Guyane et gérant, à Rémire, une habitation disposant en 1754 de « trente-sept esclaves valides ».⁷

- Le Service Historique de la Défense

Dans ce fonds considérable, dispersé sur plusieurs sites (Vincennes, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Caen, Le Blanc) se trouvent de nombreuses cartes militaires,⁸ mémoires, rapports et projets de défense de la côte Guyanaise, notamment dans les séries GR M, comprenant les fonds manuscrits et cartographiques⁹ du dépôt de la Guerre de 1688 à 1948 et GR 13 H de 1830 à 1964 et

⁶Foncin M., Destombes M., de La Roncière M., *Catalogue des cartes nautiques sur vélin conservées au département des Cartes et plans*, Paris, Bibliothèque nationale, 1963.

⁷Artur J-F., *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, transcription établie, présentée et annotée par Polderman M., Guyane, Ibis Rouge Éditions, 2002. On peut trouver les documents qui ont servis à établir cet ouvrage aux Archives Nationales, aux Anom dans la série C14 et le DFC et dans les archives départementales des Charentes maritimes.

⁸SHD, Plans des « atlas des ports », établissements hors des ports et colonies, 1677-1890, MV DD2 691-720

⁹Archives de la Guerre et de l'Armée de Terre. Ici, sous-série 6M

V (Dépôt des Fortifications des Colonies). Ces fonds peuvent apporter un autre éclairage aux problématiques demandées, notamment dans les premières décennies de l'occupation du territoire guyanais.

- Les Archives Départementales

Les Archives Départementales de Cayenne disposent d'un certain nombre d'instruments de recherche et de documents répertoriés dont certains sont en cours de classement. Mais l'information disponible est bien lacunaire, car les conditions de conservation et l'inexistence jusqu'à ce jour d'un véritable service d'archives ne permettent pas de se faire une idée précise des fonds conservés aux AD. Cela étant, mes recherches pour diverses missions m'ont conduit à penser que ces fonds, sans nul doute riches et variés peuvent révéler des informations essentielles sur l'histoire de la Guyane.

- Les Archives Diocésaines de Cayenne

Les archives de l'Évêché de Cayenne préservent un fonds local plus spécifique, qui pourrait être intéressant mais qui est souvent inaccessible du fait de l'absence de cotations et du mauvais état de certains documents.

On le voit, la multiplicité des sources et des inventaires, sur des supports différents (numérique, imprimé, inventaires manuscrits datant du XIX^e, fiches cartonnés) peut être un frein à une recherche rapide et complète. L'exhaustivité, pour autant que l'on puisse utiliser ce terme en recherche archivistique ne s'obtient qu'après dépouillement de tous les inventaires mis à la disposition des chercheurs. Les manuscrits forment un ensemble hétéroclite, réparti dans des fonds divers, dont on peut dire incidemment qu'aucun n'est complet. La plupart d'entre eux sont consultables mais certains ont été microfilmés ou numérisés récemment. Les microfilms (coté Miom) sont une méthode d'archivage datant des années 70 consistant à photographier en noir et blanc les manuscrits. La qualité de ces bobines a mal vieilli et la netteté des photos est par moment d'une qualité moindre. Malgré ces inconvénients, les archivistes préfèrent communiquer les microfilms que les documents originaux. Il faut donc bien souvent demander une dérogation afin de pouvoir consulter les manuscrits si leur état le permet, ce qui a ici été possible dans certains cas. En tout état de cause, le chercheur doit apprendre à composer avec ces difficultés, aussi frustrantes soient-elles. Mais il doit aussi également consulter les éléments de la documentation imprimée, dont l'archivage semble obéir à une logique plus rationnelle.

C – Les sources imprimées

Les sources imprimées fournissent des informations sur divers domaines de la vie coloniale et départementale, et incidemment sur l'histoire des populations amérindiennes avant contact. Il peut être utile de s'en inspirer dans le cadre d'un mémoire plus exhaustif. Ces sources aux sujets variés sont relativement abondantes. En voici une bibliographie non exhaustive.

- Adélaïde-Merlande J., *Documents antillaise et guyanaise, 1814-1914*, Point-à-Pitre, Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer, 1979.
- *Atlas des Départements Français d'Outre-Mer*, 4. *La Guyane* réalisé par le Centre d'Études

- de Géographie Tropicale du C.N.R.S, 1982.
- Barrère P., *Nouvelle relation de la France équinoxiale contenant la description des Côtes de la Guyane, de l'isle de Cayenne*, Paris, Piget, 1743.
 - Bégot D. (dir), *Guide de la recherche antillaise et guyanaise*, Paris, CTHS, 2012, 2 tomes.
 - Bégot D. (dir), *La plantation coloniale esclavagiste XVII^e- XIX^e siècles. Actes du 127^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Paris, CTHS, 2008. Notamment les articles sur la Guyane de Barone-Visigalli E., Cornuel P. et Sarge K.
 - Confiant R., Damoiseau R., *A l'arpenteur inspiré. Mélanges offerts à Jean Barnabé*, Matoury, Ibis Rouge, 2006.
 - Brûleaux A.M et Touchet R., *La Guyane de mémoire de notaires*, Cayenne, MCG, 1998.
 - Chérubini B., *Les Acadiens habitants de Guyane de 1772 à 1853*, Canadian studies n°40, 1996.
 - Chérubini B., « Des Acadiens et des Canadiens dans les savanes de l'Ouest entre 1764 et 1853 : de la curiosité généalogique à l'ethnographie historique », in Zonzon J. (dir), *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, actes du colloque de 2005, Matoury, Ibis Rouge, 2006.
 - Collomb G., *Les Indiens de la Sinnamary. Journal du père Jean de la Mousse en Guyane, (1684-1691)*, Paris, Chandeigne, 2006.
 - Debien G., *Sur une sucrerie à la Guyane en 1690*, Dakar, Notes d'Histoire Coloniale, Bulletin de l'IFAN, 1964.
 - Godfroy-Tayart de Borms M.F, *Kourou, ou l'ultime combat pour la monarchie pour une Amérique française*, Paris, EHESS, 2009.
 - Goupy des Marets, *A la Guyane à la fin du XVII^e siècle. Journal de Goupy des Marets 1675-1676 et 1687-1690*, édité par Gabriel Debien.G., Mâcon, L'Université, 1965.
 - Grillon-Schneider A. (dir), *Canne, sucre et rhum aux Antilles et Guyane françaises du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Ed. du Ponant, 1987.
 - Le Roux Y., *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime. Étude de la culture matérielle*, Paris, EHESS, 1994.
 - Le Roux Y., « La famille Poulain », in Huygues-Belrose V. (dir), *Histoire de la Guyane*, tome 7 de la *Grande Encyclopédie de la Caraïbe*, Paris, Sanoli, 1990, p.40 à 55.
 - Mam Lam Fouck S., *Histoire générale de la Guyane française. Des débuts de la colonisation à la fin du XX^e siècle.*, Matoury, Ibis Rouge, 2002.
 - Martinière G. et Cardoso C., « La colonisation d'une terre d'Amérique : la Guyane française du XVI^e au XVIII^e siècle », in Suvelor R. (dir), *L'historial antillais*, volume 2, Fort-de-France, Dajani éditions, 1981.
 - Meyer J. (dir), *Histoire de la France coloniale*, Paris, Armand Colin, 1991.
 - Miche J., *La Guyane sous l'Ancien Régime ; le désastre de Kourou et les scandaleuses suites judiciaires*, Paris, L'Harmattan, 1989.
 - Pluchon P., *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Paris, Privât, 1982.
 - Polderman M., « L'esclavage en Guyane au XVIII^e siècle : sources, repères et éléments d'analyse », in Cottias M. (dir), *Les traites et les esclavages, perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, 2010.
 - Polderman M., *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, Cayenne, Ibis Rouge, 2002.
 - Préfontaine J, *Maison Rustique à l'usage des Habitants de la Partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne par M.de Préfontaine, ancien Habitant*, Paris, Cl. J. Bauche, 1763. Il s'agit d'une description de la Guyane, des habitations, des différentes manufactures, des esclaves. On y trouve aussi plusieurs planches, et plans de cazes, moulin, sucrerie...
 - Regourd F., « Kourou 1763. Succès d'une enquête, échec d'un projet colonial », in Castelnau-L'Estoile et Regourd F. (dir), *Connaissances et pouvoirs. Les espaces impériaux, XVI^e-XVIII^e siècles, France, Espagne Portugal*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005.
 - Ronsseray C., *Administrer Cayenne, sociabilités, fidélités et pouvoirs des fonctionnaires coloniaux en Guyane Française au XVIII^e siècle*, thèse de l'Université de la Rochelle, 2007.

- Servant H., *Le paysage archivistique français*, Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n°131, 2002.
- Stéhlé H., *Petit historique des grands recensements antillo-guyanais*, Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, n° 115, 1998.
- Zonzon J. (dir), *L'histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*, actes du colloque de 2005, Matoury, Ibis Rouge, 2006.

D – Méthodologie de collecte des données.

Une fois la liste des sources mise au clair, j'ai donc exploré systématiquement tous les inventaires des Anom, sur quelque format que ce soit en ciblant les mentions spécifiques de Sinnamary, Kourou (par extension), Rémire, Mahury, Vidal ainsi que le nom de toutes les habitations de la zone géographique concernée (Pascaud, Poulain, Courant, Artur, Partis, Mondélice, Macaye, Beauregard, Mont-Louis etc). Chaque cote a été identifiée, commandée et visualisée. Au vu de la durée limitée de la mission, et malgré le retard pris pour le rendu du rapport à cause de l'exponentialité des sources au fur et à mesure des recherches, j'ai pris le parti de photographier tous les documents et plans me semblant pertinents dans le cadre de cette mission et de les analyser par la suite. Le matériel que j'utilise consiste en trois appareils photos : un Canon Eos 600 D monté sur un pied et déclenché à distance par télécommande, un Canon 70D et un Nikon D7100 en appoint.

Toutefois, et malgré toutes les précautions prises, il se peut que certaines photos soient floues ou mal cadrées si le format ne permet pas d'utiliser le trépied. De plus, on peut parfois avoir à numériser des cartes ou des documents protégés par un film plastique inamovible. Dans ces cas-là et vu les éclairages limités et l'interdiction du flash dans les salles de lecture, il peut y avoir un reflet gênant. De même dans certains manuscrits à l'encre bleue ou sépia, la patine du temps rend la lecture parfois difficile ce qui contraint à recourir au logiciel Picasa pour foncer artificiellement les ombres et les contrastes afin de pouvoir exploiter le document. Dans tous les cas, je peux refaire certaines photos si la qualité ne convient pas.

Devant la masse de documents numérisés, une base de données détaillée a été créée afin d'être la plus exhaustive et pertinente possible. Sur format Excel, elle comprend sept rubriques (fonds, cote, folio, date, description, nature et mention spéciale) et permet une navigation simplifiée dans les sources.

Les photographies des documents sont classées successivement par centres d'archives, par fonds, par cote, et par numéro de dossier. Exemple : pour la carte militaire de la Guyane avec mention du poste de Sinnamary de 1892 coté 38 DFC 228 – 259, il se trouve dans les dossiers Anom, puis DFC (Dépôt des Fortifications des Colonies) puis dossier 38 DFC 228, sous-dossier 259. C'est donc un classement par arborescence basé sur les cotes attribuées par les centres d'archives.

II – Synthèse sur les habitations coloniales de Rémire du XVIII^e au XX^e siècle¹⁰

Dans le cadre d'une recherche entièrement centrée sur les documents présents aux Archives Nationales d'Outre-Mer, et portant sur les habitations coloniales entre le XVIII^e et XX^e siècle, situées à Rémire en Guyane française, nous avons relevé dans l'inventaire numérique, ainsi que dans les inventaires papiers de la série géographique, des cartes et plans, de l'Atlas Moreau de Saint-Méry et du fonds des notaires (DPPC), toutes les occurrences concernant le bourg de Rémire, les habitations coloniales mais aussi divers mots-clés que nous avons prédéfinis avant le début de la recherche et qui sont les suivants : Artur, Beauregard, Courant, Danclan, Fonds de Rémire, Macaye, Mahury, Montlouis, Pascaud, Patris, Poulain, Orvilliers, Saint-Michel, Scott, Trois-Fontaines, et Vidal. Ces mots-clés s'étant élargis avec l'avancée de la recherche, nous avons donc également prêté attention aux noms de Beauséjour, Bidon, Billy, Mondélice et Noyer entre autres. La série C14 nous a aussi permis de dresser un portrait des grandes familles de colons guyanais, bien souvent membres du Conseil Supérieur (comme Macaye, procureur, Courant, assesseur, Pascaud, juge et négociant, Patris, médecin...) de père en fils et qui formaient, au dire de certains gouverneurs, une véritable « cabale ».¹¹ Ces colons ont été à l'origine des grands plantations et habitations coloniales du quartier de Rémire, le long du fleuve Mahury, nommé d'ailleurs d'après l'habitant éponyme, officier militaire commandant une compagnie à la fin du XVII^e.¹²



Anom – Série B – registre 14 – folio 495 recto

À la suite de cette première étape nous avons sorti, consulté et numérisé les archives repérées dans les inventaires. En ce qui concerne le fonds notarié, une grande partie des actes inscrits dans le registre des notaires sont absents dans les cahiers correspondants, sans doute non recopiés lors des envois des double-minutes à Versailles. De ce fait, plusieurs documents importants tels que des inventaires, testaments et actes de vente n'ont pu être consultés et numérisés mais nous savons qu'ils ont existé et leur mention dans les registres comprend des informations pertinentes à propos des habitations situées à Rémire.

Par ailleurs, les recensements présents dans la série C14 sont extrêmement intéressants dans la mesure

¹⁰Pour cette recherche, j'ai bénéficié de l'aide très précieuse d'une stagiaire en ethnologie à l'Université d'Aix-Marseille, Nadia-Line Faham

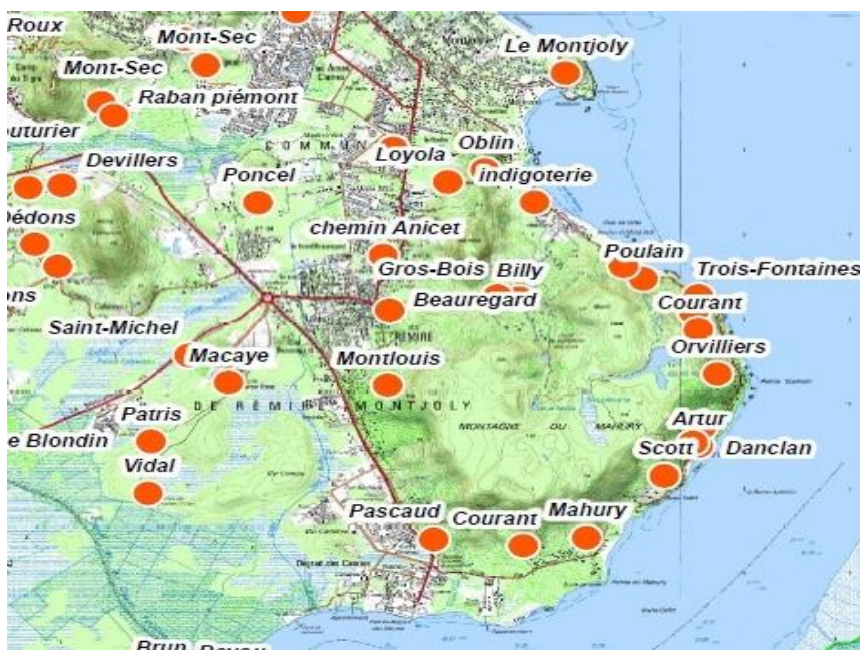
¹¹En 1777, à l'occasion de l'affaire de la famille de la compagnie Bagot-Lecomte, ces grands personnages refusent de récuser leurs sièges au Conseil Supérieur et écrivent au roi pour se plaindre de Malouet, alors gouverneur. C14, registre 51 folio 43.

¹²Première mention de Mahury le 5 juin 1689, dans la série B, registre 14 folio 495 verso. Nomination par ordre du roi de la compagnie de Mahury. En 1717, d'Orvilliers et d'Albon répondent sur les concessions de Mahury, C14 registre 10 folio 22.

où ils permettent au chercheur de dresser un état plus au moins exhaustif des possessions des grandes habitations, allant des bâtiments, aux esclaves et divers types de bétails, ainsi que des différentes cultures et leur rendement sur des tènements parfois bien identifiés.¹³

Lors de cette recherche, les habitations Vidal, Beauregard ainsi que celle de Mondélice ont pris une grande importance étant donné que nous avons pu collecter des inventaires et retracer une partie des successions concernant ces habitations. Par ailleurs, d'autres personnes ou habitations se sont effacées car très peu voire aucune mention n'en a été faite aux Anom, telle que Trois-Fontaines et Patris. Dans la synthèse qui suit, nous reprenons en détail tous les éléments pertinents sur les habitations coloniales de Rémire. La synthèse traite de chaque habitation à part et se compose des informations collectées sur les habitations ainsi que de la liste et du descriptif des archives les concernant.¹⁴

La carte ci-dessous montre une partie des habitations recherchées et identifiées. D'autres sont apparus au fur et à mesure des recherches. Cette synthèse va tenter de suivre approximativement un ordre géographique pour la présentation des habitations, en partant de celle de Billy, puis en descendant vers Mont Louis, Pascaud avant de remonter la côte du Mahury.



Ébauche d'implantation des habitations coloniales de Rémire (doc SRA)

I – Le bourg de Rémire et les habitations du Mahury

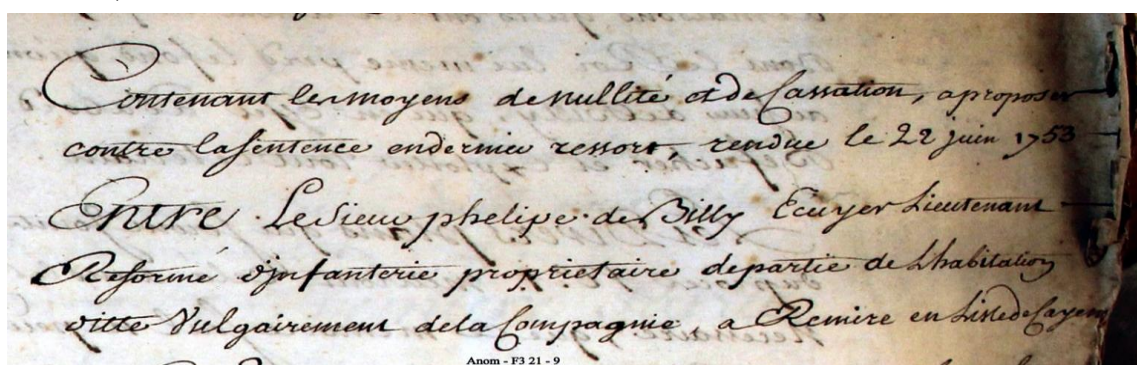
L'habitation coloniale est l'héritière d'un processus historique amorcé par la découverte du continent américain par les Européens. Au départ, il s'agit d'une concession accordée pour mettre en valeur un territoire conçu comme vacant. Cette réalité juridique relève ainsi d'un ensemble de règlements spécifiques qui définissent sa localisation, ses dimensions, les droits et les devoirs des propriétaires. Elle a ensuite la consistance matérielle d'une exploitation agricole et ne se résume pas

¹³Un exemple dans C14, registre 16, folios 379 et suivants, registre 1 folio 220, registre 2 folios 165, 184 et 184, registre 3 folio 127, registre 9 folios 158 et 282 etc. Malheureusement, beaucoup de ces recensements mentionnés dans l'inventaire sont manquants dans les cartons.

¹⁴ Cette synthèse s'accompagne de la base de données reprenant toutes archives consultées ou repérées, avec les cotes, dates, titres et descriptifs correspondants.

- L'Affaire Billy et l'habitation de Rémire (dite aussi habitation de la Compagnie ou de Billy)

Entre 1643 et 1753, Poncet de Brétigny effectue une expédition dans le bourg de Rémire afin de rédiger un mémoire sur l'histoire de cette bourgade et y expose une affaire de bornage concernant l'habitation de Rémire. En effet, cette habitation est une création de la Compagnie des Seigneurs Associés en 1652 puis devient la première sucrerie de Guyane deux ans plus tard grâce à l'ingéniosité des Juifs hollandais émigrés du Brésil qui y bâtissent le premier moulin à eau sur la rivière Rémire. L'habitation revient ensuite à la Compagnie de la France Équinoxiale et semble avoir été morcelée lors de la dispersion de la communauté hébraïque. Dans ce mémoire, le Sieur de Billy, lié aux grandes familles des premiers colons, y compris les grandes compagnies sus-citées, se revendique propriétaire des terrains du presbytère de Rémire, ainsi que des terrains de la Drague, de monsieur Mitifeu et de monsieur Dais. Ses prétentions sont contestées par les habitants du bourg. (**Atlas Moreau de Saint-Méry, F3 21-9**).¹⁸



Ce document est très intéressant car il donne un historique et une description du bourg de Rémire depuis les débuts de la colonisation par des Juifs Hollandais dans les années 1650. On y trouve la mention de nombreuses habitations dont certaines appartiennent aux sieurs Courant, Billy, Mahury, etc.

Le 21 mai 1762 un arrêt du Conseil du Roi oblige monsieur de Billy à abandonner les biens dont il se serait emparé et à payer des dommages et intérêts à l'égard des paroissiens de Rémire. (**Série A 8, numéro 14**). Billy ne conserve alors des droits que sur l'ancienne habitation de la Compagnie des Seigneurs Associés, fondée en 1652 et qui devient vers 1654 une des premières sucreries de Guyane. Cette habitation, proche du lac Saccharin, est évoquée par l'économe de la plantation, Goupy des Marets, dans les années 1680-1690.¹⁹

Le 23 août 1793 a lieu le mariage entre le citoyen Charles Julien Marie Fanneau Lahorie et la citoyenne Thérèse Billy, veuve de Préville et fille du feu Joseph Philippe De Billy. (**M^e Chevreuil, DPPC, Not Guy 42**).

Le 22 avril 1812, on retrouve la trace de Billy dans les actes notariés, en effet, l'habitation dite de Rémire, ou encore Billy, ou bien de la Compagnie, sise à la côte, et comptant 20 esclaves, est vendue pour la somme de 84 000 francs, par Monsieur de Marcy à Monsieur Jonathan Barry, Monsieur Marcy l'ayant acquis du Sieur Charles Lahorie, qui était au droit de demoiselle Thérèse de Billy son épouse qui tenait le tout de succession et héritage de son père et de sa mère. (**M^e Deperey, DPPC, Not Guy 67**). On n'en trouve plus trace après l'abolition de l'esclavage en 1848.

¹⁸ Microfilm 247MIOM/17. 1643-1753 : Mémoire contenant les moyens de nullité et de cassation à proposer contre la sentence du 22 juin 1753 entre le Sieur Philippe de Billy... propriétaire de l'habitation de la Compagnie", sise à Rémire, et le sieur François Courant, conseiller au Conseil Supérieur marguillier de Rémire, rendue par Monsieur Guillot d'Orvilliers, gouverneur et Lemoyne commissaire Ordonnateur. Ce mémoire constitue un historique remontant à l'expédition de Poncet de Brétigny en 1643 jusqu'en 1753. Signé Courant, Artur, Baudouin de Mahury. Il serait intéressant de le transcrire entièrement.

¹⁹ Voyage de Goupy des Marets aux Îles d'Amérique et aux côtes d'Afrique, en 1675 et 1676, 1687 à 1690, Bibliothèque municipale de Rouen, Manuscrit Montbret n°125.

- Terrain Moncaya

Dans le mémoire traitant de l'affaire Billy et visant à retracer l'histoire du bourg de Rémire il est fait mention d'un terrain Moncaya, se trouvant à 150 toises du bourg de Rémire et hérité par Monsieur Tissier de feu Tréhart (notaire Ardibue, Paris). En 1727, la veuve Courant y obtient une concession pour fonder une case. Orvilliers acquiert cette habitation dénommée alors « la Fociette » à une lieue de la côte du Mahury en 1751. (**Atlas Moreau de Saint Mairie, cote F3 21-9**). En dehors de ce mémoire aucune autre mention de « Moncaya » n'a été trouvée dans le cadre de cette recherche aux Anom.

- Habitation L'Armorique

L'habitation L'Armorique est bornée au nord par la mer, à l'est par l'habitation de Monsieur Paguenaut, au sud et à l'ouest par le terrain de l'habitation Rémire. Les lignes qui bornent le côté sud suivent le contour du plateau de la montagne de Mahury, et la moitié du dit terrain est située sur une pente râpée. Elle consiste en « une maison à maître et à domestiques, d'écuries, de plantations, de terres cultivées et en friches, ainsi que de bois debout. » En 1850, l'habitation comporte un terrain ayant une superficie de 17 hectares, d'un autre terrain dit saline ayant environ 29 hectares de superficie. Cette habitation appartient à Monsieur et Madame Baradat après adjudication à la suite du jugement du 2 juin 1843 sur vente judiciaire par les héritiers bénéficiaires du Sieur Jonathan Barry (déjà propriétaire de l'habitation Rémire). Le 18 décembre 1850, les époux Baradat vendent l'habitation à Mademoiselle Dejean pour la somme de 2 000 francs (**M^e Condéry, DPPC, Not Guy 51**).

- Habitation Gros-Bois

L'habitation Gros-Bois est située dans le quartier de l'île de Cayenne, de la côte paroisse Notre-Dame de Rémire. Elle consiste en un ensemble de « bâtiments, terrain et plantage, moulin à coton, et case à maître ». Son terrain est borné vers l'est par le terrain de Rémire, vers l'ouest par le terrain de Drague ou de Quincy ou encore vers l'ouest par une ligne bornée par le terrain du sieur Baron, la partie de la plate-forme Mahury, vers l'ouest par le terrain de Mont-Louis, des Trois Ruisseaux, des Trois Amis, et au sud par les allées Mahury. Le Sieur de Chassy, l'ayant hérité de ses parents la vend le 21 octobre 1776 à la société Vaudeuil. Le 25 janvier 1792 Monsieur Dusel, au nom de la société Vaudeuil vend cette habitation à Monsieur Jean Vidal pour la somme de 33 000 livres. (**M^e Rondeau, DPPC, Not Guy 174**).

Le 9 septembre 1811, l'habitation est vendue par le Sieur Rondeau à Monsieur Paguenault pour la somme de 33 000 francs argent de la Colonie. (Acte de vente signalé dans le répertoire du notaire Deperey mais absent du registre.)²⁰

- Habitation Basse-Terre

L'habitation Basse-Terre est une sucrerie située sur la rivière gauche du Mahury, « de la contenance de 700 pas²¹ sur 4 mille de profondeur, bordée d'un côté par le terrain d'habitation dite l'Égyptienne, de l'autre pas l'habitation au sieur Sevin. Elle comporte un terrain, plantage à sucre, une case à maître en charpente couverte en bardeaux et six cases à nègres. » Cette propriété appartient au sieur Favard Brémond Lagrande, qui est mandataire de Marie Éléonore Scott Beauregard et de Monsieur Charles

²⁰DPPC Not Guy Rep 2

²¹ Environ 227 mètres

César Lebreton de Beauregard. Le 3 février 1831, l'habitation est vendue à Monsieur Favard pour la somme de 120 francs, comme l'indique l'acte de vente du notaire Condéry (**DPPC, Not Guy 43**).

- Habitation De La Haye/ Mont-Louis/Beauregard

Cet ensemble d'habitations ou de dénominations d'habitation, sise aux fonds de Rémire²² est assez complexe à démêler dans les différents fonds d'archives. Actuellement, au vu de l'état de mes recherches, je qualifierais cet emplacement de grande habitation parcellaire évolutive. L'habitation de La Haye, qui a pour première bordure constituante la ligne droite le long de la Montagne de Mahury, a en effet eu de nombreux propriétaires.

1. L'habitation de la Haye

A partir de 1665, elle appartient à la Compagnie de la France Équinoxiale et était gérée, sous le nom d'habitation de la Haye par MM. Bidaut et Bardet.²³ En 1683, l'habitation La Haye est affermée en association avec M. Gaudais à la suite du décès de Bardet. Mise en liquidation en 1689, elle est mentionnée par Goupy des Marets dans son inventaire des habitations.²⁴

En 1683, l'habitation est affermée en société avec le sieur Gaudais suite au décès de Bardet. En 1692, ledit Gaudais vend sa part au sieur Saint-Cirice,²⁵ dont l'inventaire de 1707 indique qu'il possède près de quarante esclaves et une trentaine de bêtes pour le bon rendement de la sucrerie.²⁶

2. L'habitation Mont-Louis

En 1722, l'habitation est acquise par les Jésuites à la veuve de Saint-Cirice. Il semble que cet ensemble formait un site relatif au site de Loyola sur lequel on cultivait du café et surtout du cacao.²⁷ Le 27 juillet 1739, un arrêt ordonne la requête, présentée au Conseil du Roi supérieur de la mission des jésuites à Cayenne, du Père de la Raffinie, aux héritiers du Sieur Mahury, afin qu'ils fournissent une réponse à propos des contestations élevées à cause d'une partie de terrain appartenant aux Jésuites, dont les héritiers Mahury se seraient emparés.²⁸

Le 31 mars 1742, un arrêt renvoie par devant le gouverneur et le commissaire ordonnateur de Cayenne les contestations nées et à naître entre les Jésuites de la mission de cette colonie et les héritiers du Sieur de Mahury à cause de l'habitation de La Haye et de ses dépendances.²⁹ En 1746, les litiges relatifs à cette succession courent encore.³⁰

²²Fonds signifie en ancien français zone marécageuse. Le Nouveau Petit Littré, le Livre de Poche, Paris, 2009.

²³Anom, C 14, registre 4, folio 188, 1699.

²⁴Goupy des Marets, *A la Guyane à la fin du XVII^e siècle. Journal de Goupy des Marets 1675-1676 et 1687-1690* folio 72, Fonds Montbret, Bibliothèque de Rouen, 1689.

²⁵Qui lui, possède en 1723 une habitation en association avec la veuve Courant, Anom, C14, registre 13, folio 286.

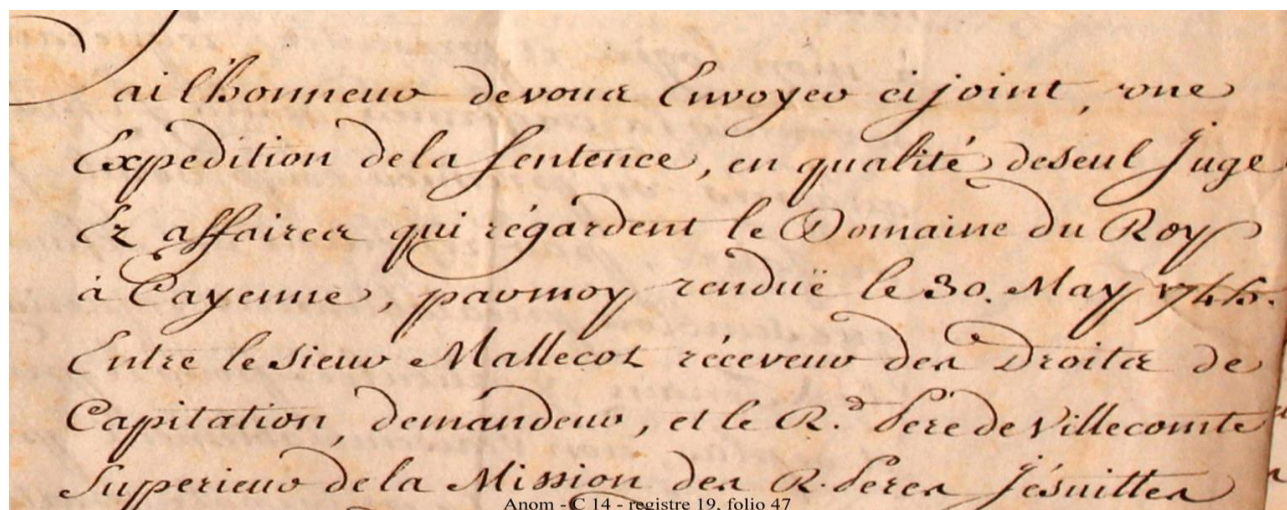
²⁶Anom, C14 registre 5, folio 263. Recensement de l'île de Cayenne.

²⁷Le Roux Y., *L'habitation Loyola à Rémire, Guyane Française ; Rapport de synthèse sur l'opération de fouille programmée triennale*. Cayenne, Service Régional de l'Archéologie, 1998.

²⁸Anom, série A - 3 - 10, folios 121 à 123

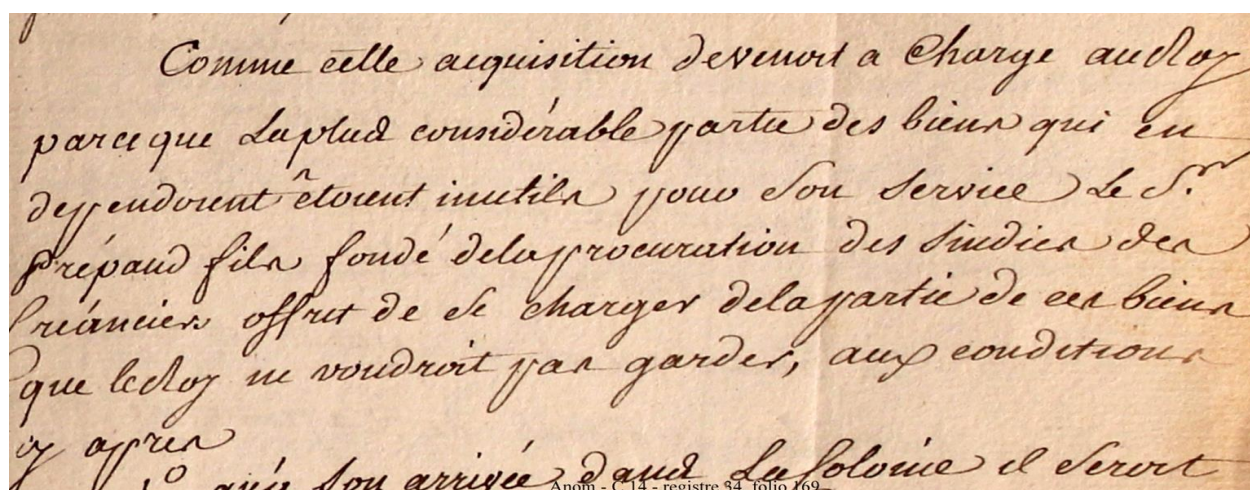
²⁹Anom, série A - 3 n°2 folios 267 à 269

³⁰Anom, C 14 registre 19 folio 47



ANOM C14 registre 19 folio 47

En 1764, les Jésuites sont chassés du royaume et leurs possessions sont saisies à titre conservatoire. Dans l'inventaire qui suit la dissolution de l'ordre sont mentionnés deux grands bâtiments polyvalents, 25 cases d'esclaves³¹ et en 1766, un inventaire indique aussi deux corps de bâtiments sur l'habitation Mont-Louis.³² Jacques-Sébastien Prépaud et ses fils frères Joseph et Gaétan deviennent fondés de pouvoir du Syndic de l'Union des Créanciers des Jésuites,³³ et acquièrent en 1766 l'ensemble Loyola et Mont-Louis.³⁴



ANOM C14 registre 19 folio 169

Rapidement ils développent cette dernière habitation en sucrerie, font creuser un canal en 1775 (dit Lacroix ou de Beauregard) afin de relier l'habitation aux criques Cabassou et Fouillée.³⁵ Malheureusement, leur gestion fut catastrophique et donne lieu à une correspondance fournie entre lesdits frères, le Conseil Supérieur, l'ordonnateur et le gouverneur de la colonie.³⁶ L'intendant Malouët

³¹ Anom, C 14, registre 27, folios 335 et 348

³² Anom, C14, registre 27, folio 174

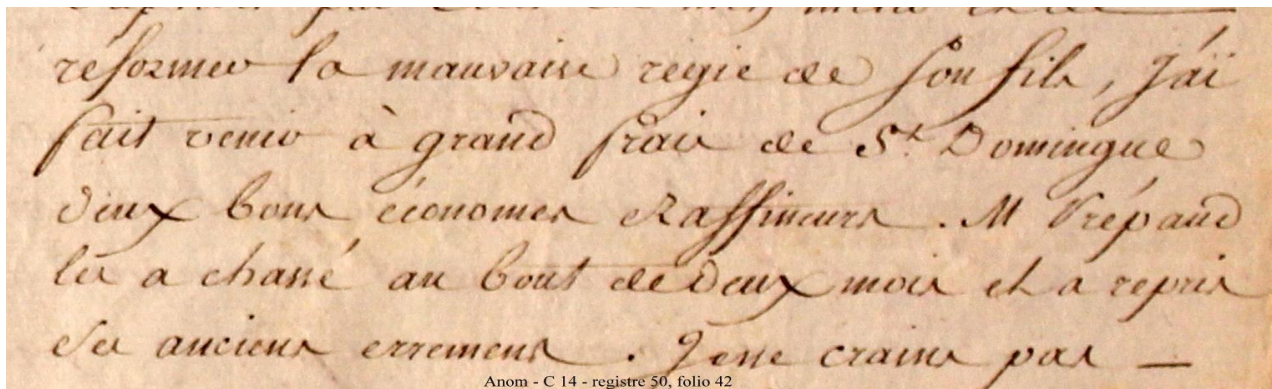
³³ Anom, C 14, registre 34, folio 169

³⁴ Archives des Jésuites de Vannes, cité par Nathalie Cazelles de l'association Aïimara dans son rapport sur l'habitation Beauregard.

³⁵ Anom, série B – 31, archives Quincerot, étude Andelle : « acte de société entre M. Bajon et Le Roy », Paris, 19 décembre 1787.

³⁶ Anom, C14, registres 27, 28, 32, 33, 35, 36, 40, 43 et série A 3, 12, 13 entre autres

mandate même deux économes de Saint Domingue pour endiguer la faillite.³⁷



ANOM C14 registre 50 folio 42

En 1778, les frères Prépaul délaissent leurs biens : l'un meurt, l'autre s'enfuit en métropole pour échapper à ses créanciers. L'habitation vendue aux frères Prépaul prend alors le nom de Beauregard en 1787 et est administrée par Bertrand Bajon, ancien chirurgien major de la colonie.³⁸

3. L'habitation Beauregard

Afin d'exploiter au mieux ses 990 carrés de cannes, cacao et coton, M. Bajon crée en 1789 une société avec messieurs Le Roy, La Brière et Rouhette. La plantation, seule habitation des terres hautes comporte des bâtiments, des cases, des moulins, des hangars, un hôpital et possède plusieurs troupeaux d'ovins, de caprins et d'équidés, ainsi que plus de 400 esclaves.³⁹

Il semble cependant que pendant la période révolutionnaire, l'habitation fut confisquée comme bien national et gérée par un régisseur.⁴⁰ Puis, le domaine revint en mains privées.

Au 1^{er} juin 1793, M. Piquet est propriétaire de l'habitation, Charles Félix Herissay en est l'administrateur et Macaye est présent comme témoin du testament dudit Hérissey.⁴¹ Dans les doubles minutes de Maître Rondeau⁴² est dressé un inventaire descriptif de l'habitation. Il s'agit d'une habitation sucrerie avec 345 esclaves, des chevaux, 103 bœufs, 16 moutons. La maison du maître est en bon état, une grande partie du Bardeau de la couverture doit être renouvelée. Elle se compose également d'un autre bâtiment de 40 pieds de long, d'un pigeonnier, d'un moulin tombant, d'un grand bâtiment servant de sucrerie, d'une sécherie, d'un autre bâtiment servant d'étuve, derrière la sucrerie d'une grande case à roucou en bon état, un jardin au pied de la montagne. De plus l'inventaire énumère dans le détail les meubles, les objets, la vaisselle et la poterie de l'habitation...

³⁷ Anom, C14, registres 44 folios 208 et 251 et registre 50 folio 42 ; série E 341 bis, pièce 79.

³⁸ Anom, série B – 31, minute Doillot « acte de vente du 20 septembre 1787 », Paris.

³⁹ Richard R., « L'habitation Beauregard » in Huigues-Belrose V., *Deux siècles d'esclavage en Guyane française*, Paris L'Harmattan, 1986.

⁴⁰ Parcours du Patrimoine, *Rémire, les habitations coloniales (XVII^e– XIX^e siècles)*, L'Inventaire, 2011.

⁴¹ Anom, DPPC, M^e Rondeau, Guy Rep 4

⁴² Anom, DPPC, Not Guy 176, dont on trouve une transcription complète dans le rapport de N. Cazelles sur une cote fournie par K. Sarge du service de l'Inventaire.

Ce jourd'hui Premier juij mil -
sept cent quatre vingt quatre
Creire, l'ay second de la République
neuf heure du matiz, à la
dequète du C^{eu} Pinegon Dusel,
habitants de cette colonie, au
nom & comme exécuteur testamentaire
du feu C^{eu} Charles Félix Bérissay,
décédé à Cayenne, administrateur
de l'habitation dite Beauregard,
apparié par testament passé devant
Bondeau, notaire à Cayenne, le

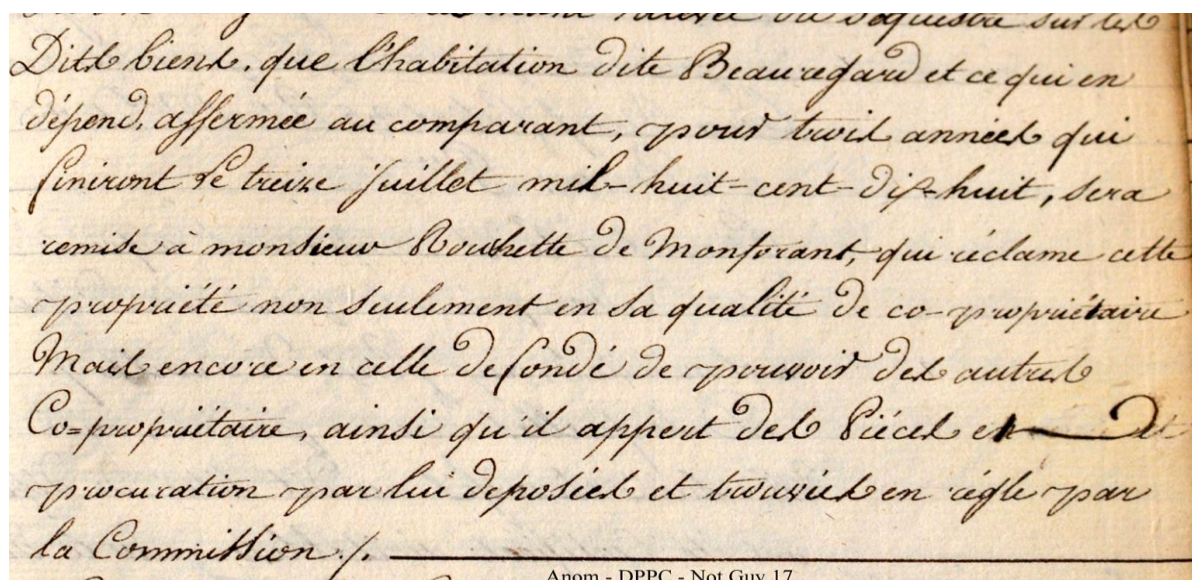
Anom - DPPC - Guy Not 176

ANOM DPPC Not Guy 176

Le 10 avril 1817 deux pièces sont remises au notaire Brun⁴³ à propos de l'habitation Beauregard : à cette date le sieur Rouhette de Monforand apparaît comme copropriétaire de l'habitation ainsi que fondé de pouvoir des autres copropriétaires.⁴⁴ Dans ces pièces le Sieur Rouhette de Monforand évoque la levée du séquestre sur les biens dont dépend l'habitation Beauregard, séquestre qui prend fin le 13 juillet 1810 après avoir été affermée trois ans. Le Sieur Rouhette de Montforand réclame cette propriété en qualité de copropriétaire ainsi qu'en qualité de fondé de pouvoir des autres copropriétaires.

⁴³Anom, DPPC, Not Guy 17. M^e Brun

⁴⁴ Les noms des copropriétaires sont cités dans le bail à ferme datant du 6 octobre 1846, document est enregistré dans le répertoire du notaire Condéry (Anom, DPPC Guy Rep 1) mais reste absent du registre correspondant.



ANOM DPPC NOT GUY 17

En 1820, on retrouve le nom de Beauregard dans les dossiers de réclamation des ayants-droits sur les biens séquestrés sous l'administration portugaise : Victor Hugues, Beauregard pour divers, Méry de Beauséjour, de la Hoirie...⁴⁵

Le 20 août 1823, la moitié indivisible de la sucrerie Beauregard, toutes ses dépendances et les esclaves sont vendus par Monsieur François Piquépé à Monsieur Pierre François Rouhette de Monforand pour la somme de 150 000 francs.⁴⁶ L'autre moitié de l'habitation appartenant toujours à Monsieur Piquet comme il est indiqué sur un bail à ferme de neuf ans, passé le 26 novembre 1840 sur la moitié de l'habitation Beauregard appartenant à Monsieur Rouhette de Montorand.⁴⁷

Le 26 novembre 1840, un acte de bail à ferme d'une habitation dite Beauregard est donné à Monsieur Jean François Piquépé, avocat propriétaire domicilié en cette ville, la dite ferme pour neuf années entières consécutives pour prix de six mille francs de fermage annuel (attendu que cette ferme n'est que pour la moitié des dits immeubles l'autre moitié appartenant au dit Sieur Piquépé à cet acte) par Henry Nicolas Leroy de la Brière, propriétaire domicilié en France, par Monsieur Armand Nicolas François Rouhette de Monforand propriétaire domicilié à Courberoy et par Dame Anne Françoise Rouhette veuve Dumont de la Charnaye propriétaire domiciliée en France tous trois représentés en cette ville par Monsieur Georges Emler, avoué auprès les cours et tribunaux de cette colonie.⁴⁸

⁴⁵ Anom, Fonds Ministériel, SG carton 81, H9 (4). Entre autres, inventaire succinct habitation Beauregard, d'Orvilliers et Le Grand / Maison de Santé et Ménagerie à Sinnamary.

⁴⁶ Cet acte de vente est enregistré dans le répertoire du notaire Deperey (DPPC Guy Rep 2), pourtant il ne figure pas dans le registre correspondant à ce répertoire (DPPC Not Guy 69).

⁴⁷ Ce bail à ferme conclut chez le notaire Louis Auguste de Condéry est cité dans le répertoire notarié mais reste également introuvable dans les registres de ce notaire.

⁴⁸ Anom, DPPC, mention Guy Rep 1, acte non trouvé en Not Guy 48, M^e Condéry.

ferme d'une habitation dite Beauregard, sise en
cette colonie, quartier de l'Île de Cayenne,
ensemble d'une maison sise en cette ville,
par 1^{re} M^{re} Henry Henry Nicolas Leroy de
la Brière, propriétaire domicilié en France
2^o par M^{re} Armand Nicolas François Rou-
lette de Mont-forand, propriétaire domicilié
à Courberaun 3^o par D^{re} Anne François
Roulette v^e Dumont de la Charnaye, -
propriétaire, domicilié en France, tous trois

Anom - DPPC - Guy Rep 1

ANOM DPPC Guy Rep 1

Le 17 septembre 1847, se trouve aussi dans le répertoire du notaire Condéry la mention d'un bail à ferme de l'habitation Beauregard sise en cette colonie et de la moitié d'une maison sise à Cayenne par Dame Veuve Piquépé, domiciliée en France, et représentée à Cayenne par Monsieur Alexandre Labroue, à Monsieur Claude Emler avoué domicilié à Cayenne pour 6 000 francs de fermage annuel.⁴⁹ Le 6 octobre 1847 est aussi mentionné chez Maître Condéry un bail à ferme de la moitié de l'habitation Beauregard et d'une maison de ville en faveur de Claude Georges Emler avoué domicilié à Cayenne pour prix de 6 000 francs.⁵⁰

En septembre 1849, à la requête de la veuve Piquépé, des héritiers de Monforand et de Leroy de la Brière, ainsi que du fermier Georges Emler, un inventaire de l'habitation Beauregard est effectué par l'étude de Maître Condéry.⁵¹

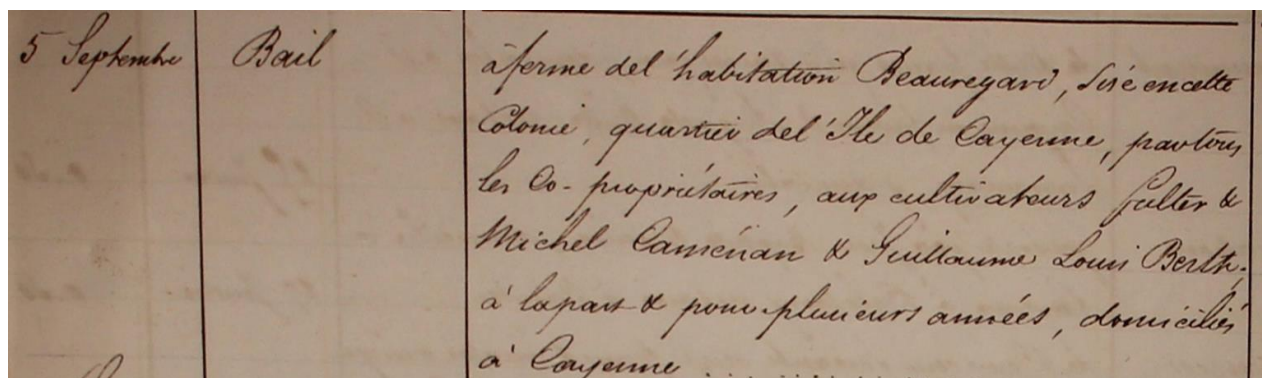
Enfin, le 5 septembre 1850 un bail à ferme de l'habitation Beauregard, est consenti par tous les copropriétaires aux cultivateurs Michel Camérian et Guillaume Louis Berth, pour plusieurs années, tous domiciliés à Cayenne.⁵²

⁴⁹ Anom, DPPC, mention Guy Rep 1, acte non trouvé en Not Guy 50, M^e Condéry.

⁵⁰ Anom, DPPC, mention Guy Rep 1, acte non trouvé en Not Guy 50, M^e Condéry.

⁵¹ Anom, DPPC, mention Guy Rep 1, acte non trouvé en Not Guy 51, M^e Condéry, en date du 17 septembre 1849.

⁵² Anom, DPPC, mention Guy Rep 1, acte non trouvé en Not Guy 51, M^e Condéry.

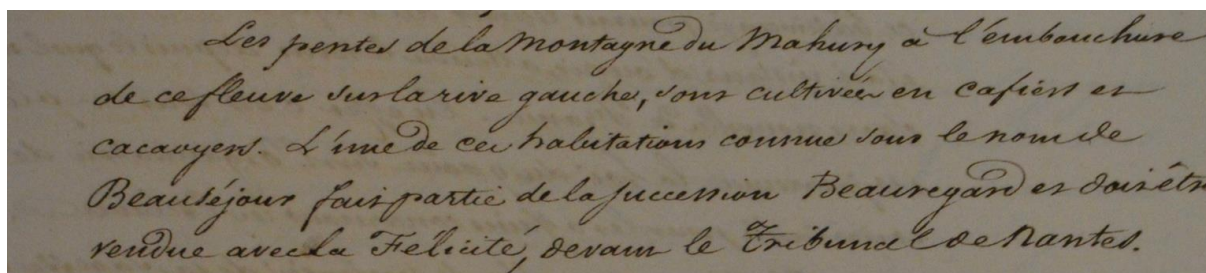


ANOM DPPC Guy Rep 1

Les informations à propos de la période fin XIX^e sont assez lacunaires aux Anom, que ce soit dans le DPPC ou d'autres fonds... Nous savons que le 30 décembre 1872, Louise-Marie Gabrielle Langlet veuve de Gabriel-Volain Devez vend à Anne Léocadie Lambert épouse assistée de Hippolyte François Merckel et à Augustine Adélaïde Lambert veuve Lesage l'habitation Mont-Louis située dans le quartier de l'Île de Cayenne.⁵³ Est-ce une partie de l'ancienne habitation Beauregard ? Ou un autre terrain portant la même dénomination ? Impossible d'être plus précise dans l'état actuel des sources. De même, dans le rapport de Nathalie Cazelles, on peut lire que d'après le travail d'Eugène Epailly, on trouve quelques mentions de 2 équipages de 4 marmites (1843, inspection des douanes de M. Itier), du nombre d'esclaves, environ 205 fabriquant du sucre et du cacao (en 1847), et d'une vente de tafia (vers 1890), mais je n'ai trouvé aux Anom aucune mention de ces sources. Sans doute faudra-t-il un examen complémentaire du fonds des Archives Départementales.

- Habitation Beauséjour

Tout d'abord, l'habitation Beauséjour fait partie de la succession Beauregard comme le signale Monsieur Martin,⁵⁴ parti entre 1846 et 1848 faire une tournée dans la région de Mahury. Il semblerait donc que ce soit une division possible de cette immense propriété protéiforme.



Mémoire de Martin, SG Guy 75, H5 (21)

Ce mémoire signale que cette habitation, sise sur les pentes de la Montagne du Mahury à l'embouchure de ce fleuve sur la rive gauche dont les terres sont cultivées en cafiers et cacaoyers, doit être vendue avec l'habitation La Félicité devant le Tribunal de Nantes, sans plus de précision.

Le 7 février et 17 février 1831, deux cautionnements jusqu'à concurrence, l'un de 8 000 francs et l'autre de 3 000 francs sur l'habitation Beauséjour, sont consentis par madame Tresse, veuve de Monsieur Combler, ce qui laisse à penser que ladite dame Tresse était propriétaire de cette habitation

⁵³ Cet acte de vente, cité dans le répertoire du notaire Duzenat (DPPC Guy Rep3) est introuvable dans le registre en question.

⁵⁴ Voir la série géographique carton 75 H5 (21), 1846-1848 : La Gabrielle- retour à l'État des habitations et affranchissement de leurs noirs. Rapport du Gouverneur sur une tournée au Mahury. Description de la localisation des habitations près du Mahury et du Canal de Torcy.

sous hypothèque.⁵⁵

Le 6 décembre 1910, dans un bail à ferme de l'habitation Mahury est fait mention de l'habitation Beauséjour. A cette date, son propriétaire est Monsieur F. Weishamp. (**M^e Antier, DPPC, Not Guy 6**).

- Habitation Céide

L'habitation Céide est une concession et une plantation de cannes à sucre, située à Rémire proche de la propriété Tullin, elle se trouve près du 8,5 à km de la route qui conduit de Cayenne au Dégrad de Canes. Le 14 octobre 1911, cette habitation est vendue par Ernest Benjamin moyennant le prix de 900 francs payés comptant. Elle se compose d'une maison en rez-de-chaussée, divers arbres fruitiers et le terrain d'une contenance de 2 hectares bornée d'un côté par la propriété Mimidaque, d'un autre conduisant à Rémire, d'un autre par celle de Monsieur Céide dit Bonhomme et d'un autre côté par celle de Monsieur Weishamp.) (**M^e Antier, DPPC, Not Guy 7**).

Dans les années 1930-1935, une location de la concession Céide à Rémire près de la propriété Tullin, pour la plantation de cannes à sucre en 1930 de Georges Prévot est attestée dans la **série géographique, carton 22, B 63 (17)**.

- Habitation Pascaud / Trois Amis/Chambly

Cette habitation se situe à Degrad des Canes, à l'embouchure du fleuve Mahury, dans la commune de Rémire. Selon les relevés effectués par le Service Régional de l'Archéologie, des vestiges, observés sur 10 000 mètres, attestent d'une occupation du site depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'au XX^e siècle. On a pu y trouver, en particulier, des débris de faïences fines anglaises, dites *cream ware*, diffusées largement au dernier quart du XVIII^e siècle, dont la présence est un indice chronologique assez sûr de la fin de l'Ancien Régime, de la Révolution ou de l'Empire.⁵⁶ Cette habitation, dite aussi Sainte-Rose, les Trois-Amis et Chambly est à ses débuts la propriété d'un membre du Conseil Supérieur de Cayenne, le juge Pascaud,⁵⁷ dont on peut trouver la signature au bas d'actes notariés, conformément aux édits royaux qui demandaient que les juges contresignent les actes notariés.⁵⁸

L'habitation les trois-Amis, dite Sainte-Rose est acquise par Charles François Hertel Chambly de Cournoyer à Marie Julien Solain Baron et Marie Rose Bertier, son épouse, par acte de M^e Veillon, notaire en Saintonge, le 24 août 1772, acte institué au greffe de Cayenne le 4 janvier 1773 pour le compte de la société formée entre Cournoyer, Pierre Puissan et Antoine Puissan Deslandes, suivant l'acte de Maître ^{Gilbert}, notaire à Paris, le 24 janvier 1772. (**Archives Nationales, T 682 : papiers Chambly**).

En 1815, Madame Pascaud Sablon est copropriétaire de l'habitation les Trois-Amis, le sieur Noyer étant mandataire de cette habitation au nom de ladite dame Pascaud, comme le stipulent plusieurs actes notariés datant de 1815 à 1818 (**M^e Brun, DPPC Not Guy 18**).

Dans les réclamations datant de 1818 à 1829, une lettre de Pascaud fils signale son départ pour la France et mentionne la réclamation de ses fortunes en Guyane Française.⁵⁹ (**Série géographique Carton 81 H9 (4)**).

Le 4 février 1818, un accord est signé entre Noyer et madame Pascaud Sablon « tant en son nom

⁵⁵ Ces deux cautionnements présents dans le répertoire du notaire Condéry (DPPC Guy Rep 1) sont absents dans les registres.

⁵⁶ Leroux Y., *L'habitation guyanaise sous l'ancien régime, étude de la culture matérielle*, thèse de doctorat EHESS, Paris, 1994, page 735.

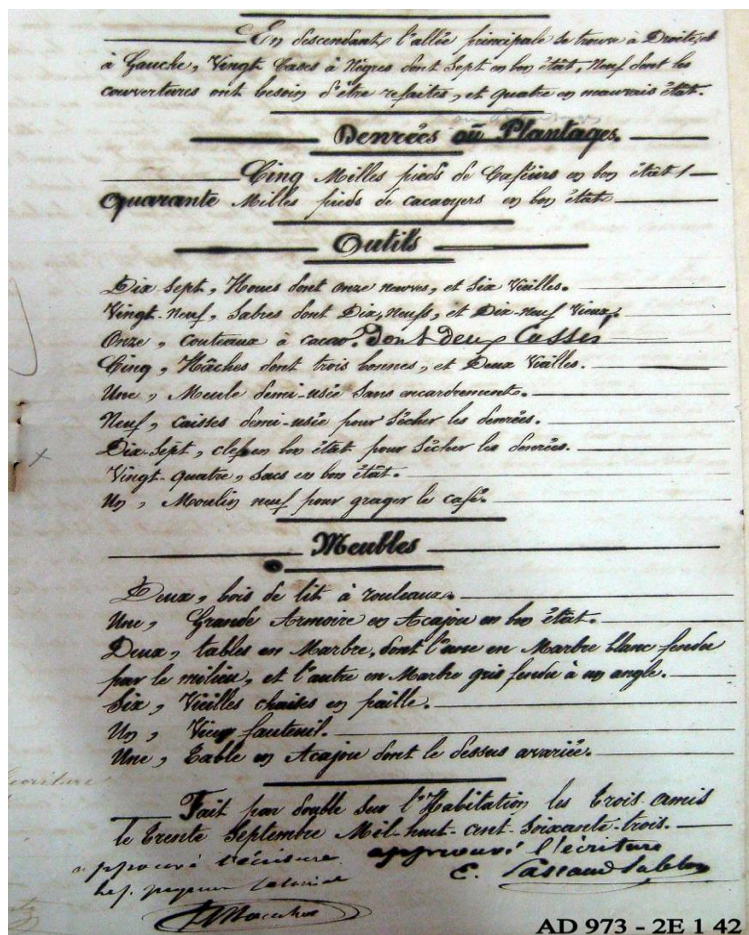
⁵⁷ Première mention dans la série C 14, registre 29 en 1764

⁵⁸ Anom, DPPC, Not Guy 172, M^e Rondeau, 19 mars 1789 : vente de l'habitation dite le Diamant.

⁵⁹ Anom, SG carton 81 H9 (4) : 1818-1829 : Correspondance relative aux réclamations des colons dont les propriétés ont été séquestrées sous l'administration portugaise...

personnel que pour les autres copropriétaires de l'habitation des Trois amis » (**Me Brun, DPPC Not Guy 18**). On voit bien là toute la complexité à retracer la chronologie des transactions financières et immobilières à l'époque, dans la mesure où cette habitation étant *a priori* en indivision, nous ne savons pas qui sont les autres copropriétaires ni la part qu'ils possèdent.

En 1864, à l'étude de M^e Dunezat, à Cayenne, lors de la prolongation de bail de l'habitation les Trois-Amis ou Chambly par Mme Pascaud-Sablon aux époux Lantz, un inventaire des lieux, dressé par M. Le Boucher, sous-ingénieur colonial, le 30 septembre 1863, est joint à l'acte. Il contient la description des bâtiments, plantations, meubles, outils et ustensiles de l'habitation et est très instructif.⁶⁰



AD 973, 2 E 1/42

En effet, il donne une description précise de la maison de maître, ayant 13 mètres de longueur sur 10,35 de largeur, les deux galeries comprises, couverte en bardeaux et bâtie sur maçonnerie, avec une terrasse sur le devant. Au rez-de-chaussée, une pièce centrale, carrelée de carreaux de marbre blanc et gris, est éclairée par quatre fenêtres et deux portes donnant dans deux cabinets. La terrasse est construite en maçonnerie de moellons et mortiers de terre. Au premier étage se trouve une pièce centrale ouvrant sur une pièce à gauche et à droite une chambre avec un cabinet attenant. La couverture en bardeaux, qui apparaît vers 1700 et remplace la couverture en paille plus sujette aux incendies, est en bon état. Au nord et au sud de la maison, on peut trouver trois carbet fourche en terre. Dans les plantages, on dénombre 5 000 pieds de caféiers et 40 000 pieds de cacaoyers. Les outils sont rudimentaires, houes, haches, couteaux et les meubles peu nombreux. Puis le 26 novembre 1869, on apprend que suite au décès d'Élisabeth Pascaud Sablon, Charlotte Pascaud Sablon demeurant à Paris, veuve de Julien Bidon est la seule héritière de la défunte et sa légataire

⁶⁰ AD 973, 2 E 1/42 : inventaire du 30 septembre 1863. C31.

universelle⁶¹, comme l'indique l'intitulé de l'acte notarié passé chez **M^e Duzenat, DPPC Not Guy 87.**⁶²

Le 6 octobre 1873, dans l'étude de M^e Rousseau Saint-Philippe, Louis Charles Urbain Martin, agissant pour Charlotte Pascaud-Sablon, veuve Bidon, demeurant à Nantes, Antoine Lalouel, Joseph Evrard, Élisabeth Eugénie Juetz, veuve Puissan, demeurant tous trois à Paris, Julie Puissan, demeurant à Melun, vend à Marie Eugénie Luce l'habitation les Trois-Amis ou Chambly, consistant en une maison de maître à étage, des cases pour travailleurs, une cuisine et une case à manioc, des outils et ustensiles d'exploitation, quelques vieux meubles, des plantations de caféiers et cacaoyers, des arbres fruitiers et des terres cultivées, pour 30 000 francs. (**M^e Rousseau Saint-Philippe, DPPC Guy Not 205**).

Le 20 juin 1896, à l'étude de M^e Ronjon, est signé le dépôt du cahier des charges, vente de la succession Luce, dont le cinquième lot est l'habitation Pascaud.⁶³ Le 24 juillet 1896, dans la même étude est signée la vente par adjudication des immeubles de la succession Luce. Le cinquième lot, l'habitation Pascaud, est attribué à M. Ursleur, adjudicataire pour le compte d'autrui pour la somme de 30 000 francs.⁶⁴ (**M^e Ronjon, DPPC Guy Not 189**).

L'acte est complété par une déclaration du 25 juillet d'Henri Ursleur attestant avoir agi pour le compte de Paul Potin. Né en 1847, Paul Potin est le fils de Félix Potin qui a révolutionné l'épicerie du XIX^e siècle par ses idées novatrices : pour réduire les coûts, il limite les intermédiaires, produit ses propres matières premières et crée ses propres usines. Paul Potin, colonisateur en Tunisie et Algérie pour les vignobles, va développer en Guyane, pendant vingt ans, la production du cacao et accomplir des aménagements considérables à l'habitation Pascaud. Le domaine s'étend alors sur 292 hectares et comprend 75 hectares de cacaoyers, des caféiers, des orangers de Curaçao, des citronniers, des arbres fruitiers.

⁶¹ On peut également se demander si parmi cet héritage figure la totalité de l'habitation des Trois Amis ou juste une partie, étant donné qu'il est mentionné en 1815 des « copropriétaires » non identifiés nommément.

⁶² Cet acte de vente est présent dans le répertoire du notaire Duzenat (DPPC Guy Rep 2) mais absent du registre.

⁶³ ANOM DPPC Guy Not 189, M^e Ronjon, 20 juin 1896 : Dépôt du cahier des charges succession Luce.

⁶⁴ ANOM DPPC Guy Not 189, Me Ronjon, 24 juillet 1896 : adjudication des immeubles de la succession Luce.

Annexe -

Je soussigné Paul Potin, propriétaire de-
 meurant à Paris, rue de la Boétie n° 1 -
 Donne par ces présentes pouvoir à M. Fidely
 Chobé, rentier, demeurant à Cayenne, de pour moi et
 en mon nom acquérir une propriété située à la Gu-
 yane française, au quartier de l'Île de Cayenne, au
 jourd'hui Commun de Stémire, connue sous le nom
 de "Les Crois Amis" ou "Chambly" ou "Pascaud"
 aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges.
 Paris, le Vra Août 1896
 Bon pour pouvoir
 (Signé) "P. Potin"
 Enregistré à Cayenne le vingt sept juillet 1896
 fo 125 v 12 - Payer un franc 50 centimes
 Anom - DPPC - Guy Not 189

ANOM DPPC Guy Not 189

En 1923, peu de temps avant le décès de Paul Potin, paraît dans le « Journal officiel de la Guyane française » l'annonce de la vente de l'habitation Pascaud d'une contenance de 292 hectares, comprenant sur 74 hectares des plantations de cacaoyers, des bâtiments tous desservis en eau. L'habitation est acquise le 7 février 1923, à l'étude de Maître Prévôt, par un négociant, Sen Wo Lee, pour la somme au comptant de 53 000 francs. L'habitation passera, selon les dires, dans les années 1930-1940, à la famille Tanon, propriétaire d'une compagnie de cabotage, la « Compagnie commerciale des Antilles françaises », qui va y produire des ananas et des bananes.

Depuis 1985, l'habitation appartient au Conseil général.

- Habitation Montagne-Tigre

Au début du XIX^e siècle, les époux Pascaud-Sablon sont également propriétaires de l'habitation Montagne-Tigre, située dans le canton de Cayenne. Ils ont récupéré cette habitation de la succession de mademoiselle Le Roux à une date non spécifiée. Le 31 décembre 1807, l'habitation, les esclaves et le bétail sont vendus pour la somme de 14 575 francs par le mandataire de madame Pascaud Sablon qui demeure en France, monsieur Noyer. Un septième indivisible est vendu à Madame Lavaud et six septièmes à Hélène Latresse et ses enfants. Dans cet acte de vente est présent une courte description de l'habitation : consistant en « un plantage, case à nègres, ustensiles et outils aratoires, six têtes de gros bétails. » (**M^e Pagnenaut, DPPC Not Guy 138**).

Le 25 mars 1808, madame Lavaud vend sa part soit un septième de l'habitation au fils d'Hélène Latresse. Dans cet acte de vente Hélène Latresse est présentée comme mulâtresse libre. (**M^e Pagnenaut DPPC Not Guy 139**). Après contestation de cette vente par les héritiers Pascaud-Sablon, acte de vente datant 9 juillet 1829 stipule par ailleurs que Monsieur Noyer vend l'habitation à Monsieur Joseph Michaud.⁶⁵

Par la suite, le 11 mars 1830 la moitié de l'habitation est vendue par monsieur Michaud à Françoise

⁶⁵ Cet acte de vente est présent dans le répertoire du notaire Lemaître mais absent du registre.

Percepied (**M^e Condéry, DPPC Not Guy 43**). Et le 29 octobre 1830, monsieur Michaud vend l'autre moitié de l'habitation Montagne-Tigre à monsieur Cosnard. (**M^e Condéry, DPPC Not Guy 43**). Enfin, le 8 octobre 1832, mademoiselle Percepied vend sa part à Monsieur Bessomeau (**M^e Condéry, DPPC Not Guy 44**).

- Habitation Mahury

Le manuscrit de l'affaire Billy tendrait à mentionner que l'habitation dite Mahury⁶⁶ remonterait à l'époque de la Compagnie de la France Équinoxiale.⁶⁷ Puis, ses traces se perdent (au moins dans les Anom) jusqu'au recensement de 1723 qui met en avant deux habitations mentionnant le nom de Mahury : l'une est dite « de Mahury », emploie un peu plus de 45 esclaves de travail qui cultivent du café et du cacao. Elle est tenue par le fermier Michel Cisseau et sa femme.⁶⁸

[illegible]

ANOM C14 registre 13 folio 282

L'autre est une association entre Mahury et l'habitation La Mineure, tenue par Pierre Legrand et Marie Lombard et produit de l'indigo.⁶⁹ En 1738, un autre recensement nous apprend que l'habitation Mahury comprend une centaine d'esclaves, des ovins et des caprins, des armes et des canots et cultive du café, du cacao, de la canne et des bananiers.⁷⁰

Mahury, Sucrierie, Caffeterie, Lacaoterie.
à M. Baudouin, Con. & Procureur, âgé de ... 40. ans
Elizabeth Tiffo de S. ... 20.
Nègre
Nègre valide ... 29
Nègre de Jour ... 30.
Nègrillon ... 15
Négritte ... 15
Nègre sexagénaire ... 8.
Nègre de Jour ... 11.

ANOM C14 registre 16 folio 420

Une carte datant du 25 janvier 1756 délimitant le terrain des Mahury, peuvent permettre de délimiter l'habitation :

⁶⁶Dans *Parcours du Patrimoine, Rémière, les habitations coloniales (XVII^e–XIX^e siècles)*, op cit, page 32, il est mentionné que le principal propriétaire de cette sucrerie a pris pour patronyme le nom de cet endroit. J'ai eu l'impression dans les archives qu'il s'agit de l'inverse. Cf note de bas de page numéro 12.

⁶⁷ Anom, Atlas Moreau de Saint-Méry, F3 21-9

⁶⁸Anom, C14, registre 13, folio 282.

⁶⁹Anom, C14, registre 13, folio 283.

⁷⁰Anom, C14, registre 16 folio 420.



Carte de la Partie Occidentale de la Rivière de Mahury, et d'une partie de l'Île de Cayenne⁷¹
ANOM F3 281 - 8

Le 2 juin 1807, le terrain de l'habitation dit Le Courbary est vendu à Monsieur Jean Baptiste Roch Mahury Courant. Cette vente est réalisée moyennant la quantité de 12 milliers de coton pesé en nature.⁷²

Le 3 octobre 1851, Victor Jules Rousseau Saint Philippe agissant comme mandataire de Catherine Prachet, veuve d'Alexandre Régis Courant, ladite dame demeurant domiciliée à Bordeaux, vend à Monsieur Jean Baptiste Louis Michely, l'habitation dite La Mahury, quartier de l'Île de Cayenne, consistant en terrain, plantage, bâtiment, usines et outils aratoires. Cette tenure se trouve borné pour son ensemble, d'un côté par l'habitation Beauséjour, de l'autre par l'habitation des héritiers Pavé, sur le devant par la mer et la rivière de Mahury et dans la profondeur part l'habitation de monsieur Virgile et autres. Cette habitation appartient à Madame Courant, héritière de son mari, comme il est stipulé dans le testament de ce dernier et datant du 16 septembre 1852 (mandataire Voisin), Monsieur Saint Philippe déclare que cette habitation appartient depuis plus de 30 ans à Monsieur Courant pour l'avoir recueilli de la succession de son père, mère, frère mais qu'il n'existe pas de titre de propriété. L'habitation est vendue pour 15 000 francs. »⁷³

⁷¹ Il s'agit d'une "Carte de la Partie Occidentale de la Rivière de Mahury, et d'une partie de l'Île de Cayenne, où l'on voit l'Établissement de Trois Batteries de Canons, pour défendre l'entrée de cette rivière et empêcher les descentes que l'on pourrait y faire sur les anes qui sont vis-à-vis des Terrains de Mahury fait à Cayenne le 25 janvier 1756 par le S Baron Ingénieur Roy" Ech. 1/5 300. Dessin à la plume aquarellée. Rose des vents. Dim. 0,485/0.383. Cartes de l'Atlas Moreau de Saint Méry F3 289 - 8.

⁷² Anom, DPPC, Not Guy 138, M^e Paguenaut.

⁷³ Anom, DPPC, Not Guy 52. M^e Condéry

Lequel des Seigns Saint Philippe a,
par ces présentes, vendu et a obligé Madame
Veuve Courant à garantir de tous troubles,
privileges, hypothèques, donations, évictions
et autres empêchements généraux ou quel-
conques.

A Monsieur Jean Baptiste Louis
Michely fils, propriétaire, demeurant &
domicilié en cette ville de Cayenne rue
Choiseul, a ce présent & ce acceptant, ac-
quiescent pour lui et en son nom.

Anom - DPPC - Not Guy 52

ANOM DPPC Not Guy 52

Puis le 22 décembre 1851, Jean Baptiste Louis Michely vend l'habitation, planté en cacaoyer et
caféiers, à son frère Jean Baptiste Alexandre Michely, pour 3 000 francs.⁷⁴

A comparu M^r Jean Baptiste
Louis Michely, fils, propriétaire, demou-
rant et domicilié en cette ville de Cayenne
rue de Choiseul.

Lequel a, par ces présentes, vendu son
toutes garanties de fait et de droit.

A M^r Jean Baptiste Alexandre Mich-
ely, propriétaire, demeurant et domicilié
en cette ville de Cayenne rue Molé, a ce
présent, ce acceptant, acquiescent pour
lui et en son nom et soussigné.

ANOM - DPPC Not Guy 52

ANOM DPPC Not Guy 52

Le 16 décembre 1910, dans le cadre d'un bail à ferme de 5, 10 ou 12 ans, on apprend que de 2/3
tiers l'habitation dénommée la Mahury appartiennent à Eugénie Driscand, et M. Herman Stéphan est
propriétaire de l'autre tiers indivisible. L'habitation est décrite comme située à l'embouchure de la
rivière Mahury, consistant en un principal établissement situé à droite de la grande route qui conduit

⁷⁴Anom, DPPC, Not Guy 52. M^e Condéry

à Cayenne au Dégrad des Cannes, à environ 500 mètres de la mer, et qui se trouve composée de diverses plantations de caféiers, cacaoyers et arbres fruitiers le tout d'une superficie de 92 hectares bornée sur le devant par le rivière Mahury, dans le fond par des terres appartenant au domaine ou à des propriétaires inconnus, par l'habitation dite les Allées de Madame Veuve Régis et de l'autre côté par l'habitation Beauséjour de M F. Weishampt.⁷⁵

Propriétaire des deux tiers indivis
vis de la dite habitation ci-après désignée
Secundo. Mademoiselle Eugénie Driscand, sans
profession, demeurant en la dite commune
Propriétaire indivise de l'autre
tiers de la dite habitation ;
Tous deux stipulant conjointement et solidairement pour le tout ;
D'une part
Certis - Et Monsieur Marie Hermann Sté-
phan, négociant, demeurant à Cayenne, sur la
rive droite du Canal - Fausset ;

Anom - DPPC - Not Guy 6

ANOM DPPC Not Guy 6

- Habitations Courants

En étudiant les archives, on observe qu'il existe plusieurs habitations dites Courant, non géolocalisées par ailleurs, dont toutes changent de nom selon les époques.

L'habitation dite des Fonds de Rémire, dont nous traiterons plus bas dans ce rapport (cf la partie B sur l'habitation Fonds de Rémire/Macaye/Mondélice) appartient à la famille Courant à partir de la fin du XVII^e jusqu'à 1730 – 1735 environ.

Sur la carte des habitations mise en prélude, il est fait mention de deux autres habitations Courant : l'une située entre l'habitation Pascaud et Mahury et l'autre près de celles dites de Trois Fontaines de d'Orvilliers. Dans la C 14 et le DPPC, on trouve de nombreuses mentions de cette famille Courant au fil des décennies du XVIII^e siècle, tant elle était inextricablement liée aux affaires internes de la colonie (il y a plusieurs membres du Conseil Supérieur, un assesseur...) mais rien de vraiment explicite sur les dites habitations,⁷⁶ d'autant plus qu'elles sont rarement situées géographiquement dans les textes.

L'habitation Courant sur la rive Ouest du Mahury a pu être un morcellement des habitations Trois Fontaines ou Orvilliers, les alliances entre les grandes familles étant nombreuses afin de conserver la propriété des terres. On trouve aussi une mention d'une habitation La Sainte Roze, produisant du cacao et du café et appartenant au lieutenant de milice François Courant sur la rivière Orapu, ainsi

⁷⁵ Anom, DPPC Not Guy 6. M^e Antier

⁷⁶ Il y a une mention d'une habitation en société de la veuve Courant avec un nommé Blanz (Anom, C14, registre 13, folio 283), ainsi qu'une autre association avec Saint Cirice dans le même registre folio 286. Mais ces habitations ne sont pas localisées géographiquement.

que d'une autre sur l'Oyac, appartenant à un capitaine de milice éponyme.⁷⁷ On le voit, la multiplication des patronymes nuit parfois à une lecture précise des possessions de la famille Courant, qui sont d'ailleurs le plus souvent en association avec d'autres propriétaires terriens.⁷⁸

Toujours selon le mémoire traitant de l'affaire Billy, la veuve Courant obtient une concession, à Rémire, pour « y fonder une case » en 1727. Le mémoire ne nous apporte pas plus d'informations mais on peut toutes fois se demander s'il s'agit des prémices de l'habitation Courant dite plus tard le Diamant, habitation aux contours multiples, souvent divisés, comme dans le cas de l'habitation Beauregard.

- Habitation Artur - Le Diamant

L'emprise foncière de l'habitation Artur ou Le Diamant montre une composition ancienne dont le cadastre actuel porte encore témoignage. La famille Courant est à l'origine de cette habitation et de 1728 à 1838 on constate une alternance de propriété entre la famille Courant et la famille Artur, comptant toutes deux des conseillers au Conseil Supérieur de Cayenne.



AD 973 - 3P7

Le 27 mai 1728, François Courant acquiert en concession une parcelle correspondant tout ou partie à l'habitation le Diamant.⁷⁹

Le recensement de 1737 porte mention de l'habitation dite Le Diamant, produisant du cacao et du café, appartenant au sieur Courant, capitaine de milice.

En 1749, le 10 mai, l'habitation est vendue par M. Courant et son épouse à Jacques François Artur

⁷⁷ Anom, C14, registre 16, folios 392 et 394. État de la colonie, tableau par habitations, 1737.

⁷⁸ Anom, C 14, registres 4, 6, 7, 9, 12, 16 et 16 par exemple mais aussi DPPC Guy Rep 1, ainsi que DPPC Not Guy 37, 139 et 143.

⁷⁹ Anom, DPPC Not Guy 172, acte de M^e Rondeau du 19 Mars 1789 portant sur la concession de 1728.

et son épouse, Françoise Mitifeu.⁸⁰ Jacques-François Artur est né à Caen le 11 avril 1708 de Jacques Artur, sieur de Hauteterre, de vieille famille protestante, et de Anne Le Picard de Vasmenil. Médecin et scientifique, il obtient en 1735 le brevet de médecin du Roi à Cayenne⁸¹. Correspondant de l'Académie des Sciences et de la Société Royale de Londres, il se passionne pour la Guyane, ses curiosités, son histoire et son économie, comme en témoigne son ouvrage, *Histoire des colonies françaises de la Guiane*, le premier ouvrage scientifique sur l'histoire de la Guyane⁸². Il se marie le 7 février 1746 à une jeune créole, Marie-Rose Françoise Mitifieu. Il acquiert ainsi Le Diamant, décrite comme une habitation de taille moyenne composée de trois terrasses, dont celle du haut correspond à la maison de maître construite en bois comme toutes les demeures de l'époque, dans une région où la pierre est rare et montrant les marques d'une demeure aisée, comme l'attestent les débris de poteries trouvés. Là, il exploite les terrains avec une cinquantaine d'esclaves employés à la culture du roucou, du coton et du cacao. Il réside principalement dans cette habitation, même s'il dispose d'un logement à Cayenne. Une lettre de Bernard de Jussieu du 5 avril 1747 précise qu'elle «se situe à Rémire au lieu dit Le Diamant, près de la mer».⁸³ Touché par les querelles qui l'opposent dans les années 1770 à l'ordonnateur Maillard-Dumesle soutenu par le gouverneur de la colonie, qualifié par ses adversaires "d'esprit inquiet, turbulent, ennemi de l'autorité",⁸⁴ il quitte la colonie en 1771 et regagne la métropole. Il mourra le 19 mars 1779, à soixante et onze ans, dans le dénuement. Sa veuve obtiendra une pension du Roi.⁸⁵ Sa fille Anne, née en 1755, par le partage des biens de succession, se retrouve en possession de l'habitation, ainsi que son époux, Henry Louis Théodore, comte de Toustain, sieur Dumanoir, seigneur de Beauregard, ayant opté dans son contrat de mariage pour la communauté des biens. Elle meurt en 1786, laissant trois enfants. Trois ans plus tard, en 1789, le comte de Toustain vend l'habitation le Diamant à Madeleine Thérèse D'Audiffredy, veuve en premières nocces de François Régis Courant et en secondes de Parfait de Neuville, pour un prix de 60 000 livres.⁸⁶ Après le décès de celle-ci, un inventaire de ses biens est dressé, comme l'atteste l'acte du 4 Prairial an 4, soit le 23 mai 1796, avec comme exécuteurs testamentaires le citoyen Macaye et la citoyenne Artur, veuve de Jean Jacques Isidore Artur, fils de Jacques François Artur, décédé en 1784.

⁸⁰Anom, DPPC Not Guy 172, M^e Rondeau, in Vente de l'habitation dite le Diamant le 19 mars 1789.

⁸¹Anom série E numérisée, folio 402.

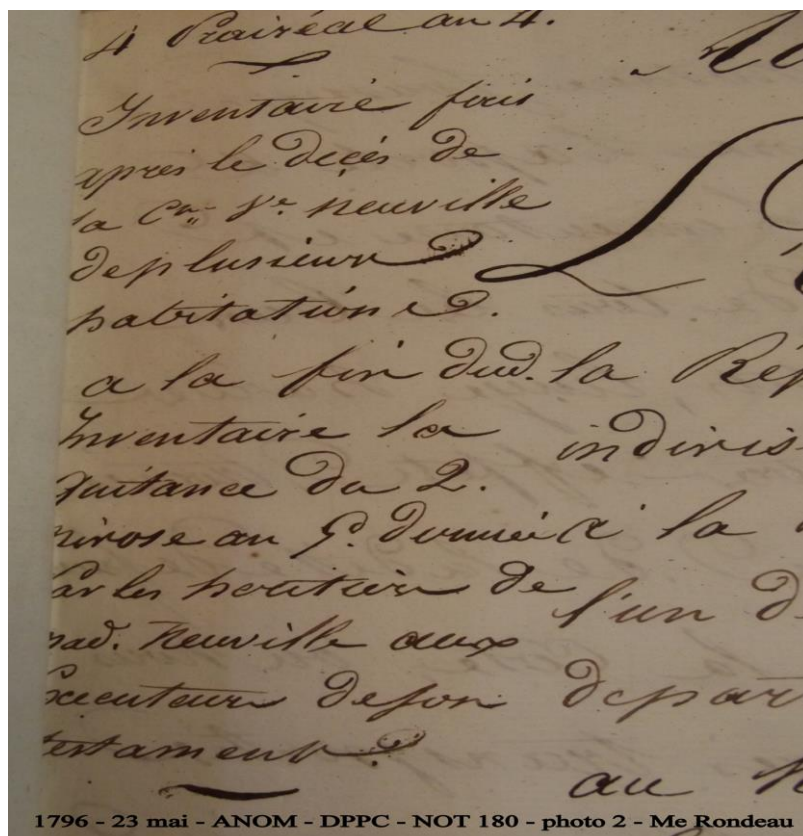
⁸²Artur Jacques-François, *Histoire des colonies françaises de la Guiane*, transcription établie, présentée et annotée par Marie Polderman, Paris, Ibis Rouge, 2002.

⁸³AD 17, 2 MI 817, série J, 4J 2180. Information donnée par Yannick Le Roux, archéologue et auteur de *L'habitation guyanaise sous l'ancien régime : étude de la culture matérielle*. Ehess, Paris, 1995.

⁸⁴Anom, série E numérisée, folio 426.

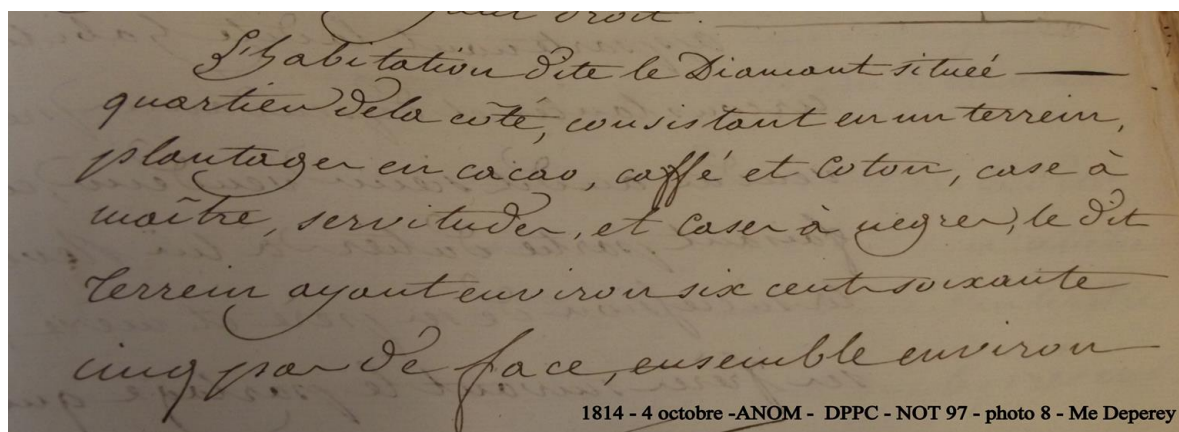
⁸⁵Anom, série E numérisée, folio 521.

⁸⁶Anom, DPPC Not Guy 172, M^e Rondeau, 19 mars 1789 : Vente de l'habitation dite le Diamant.



ANOM DPPC Not Guy 172

Dans cet inventaire,⁸⁷ nous trouvons que la maison de maître comprend une salle à manger bien meublée, une chambre à coucher, un cabinet, un petit cabinet, un petit magasin, une manufacture pour le cacao, une cuisine, un grenier. L'ensemble, comprenant aussi les servitudes, c'est-à-dire les plantages, terrains, dépendances, est estimé à 10 000 livres. Le 4 octobre 1814, l'acte de vente de l'habitation le Diamant et du terrain Montsec à Annette Artur, veuve Subrac est signé à l'étude de maître Duperey par Courant l'aîné (Thérèse Alexandre Régis).⁸⁸



ANOM DPPC Guy Not 97

Il précise que l'habitation et le terrain dit Montsec consistent en un terrain, plantages en cacao, café et coton, case à maître, servitudes et cases à nègres, le tout pour 10 000 francs argent de la colonie.

⁸⁷ Anom, DPPC Guy Not 180, M^e Rondeau, 4 Prairial an 4 : Inventaire après le décès de la citoyenne veuve Neuville.

⁸⁸ Anom, DPPC Guy Not 97, M^e Duperey : Vente par Courant l'aîné à demoiselle Annette Artur de l'habitation le Diamant et du terrain Montsec.

Annette Artur ayant été expropriée en 1837 par le sieur Langarre,⁸⁹ l'habitation est acquise aux enchères publiques par Thomas Marie Goyriena pour le compte de Jacques Frederik Kreutzer, alors absent de la colonie.

*Mr. Thomas Marie Goyriena, propriétaire
négoceant non Sais à Patente pour & las-ci, demeu-
rant en cette ville de Cayenne quartier du canal Laussat.
Lequel adit et déclare que L'Immeuble dont la
vente va faire l'objet des présentes a été par lui acquis
aux Enchères publiques, ainsi que cela va être ci après
Établi, pour le compte de Mr. Jacques Frédéric Kreu-
tzer, alors absent de cette Colonie et dont il Était le
mandataire que le prix de cette acquisition a été tota-
lement payé des deniers du dit Mr. Kreutzer, à ce
présent, qui reconnait Exacte Cette dite déclaration &
consent qu'en sa présence il soit Procédé à la vente
dont l'agit.*

Anom - DPPC - Not Guy 221

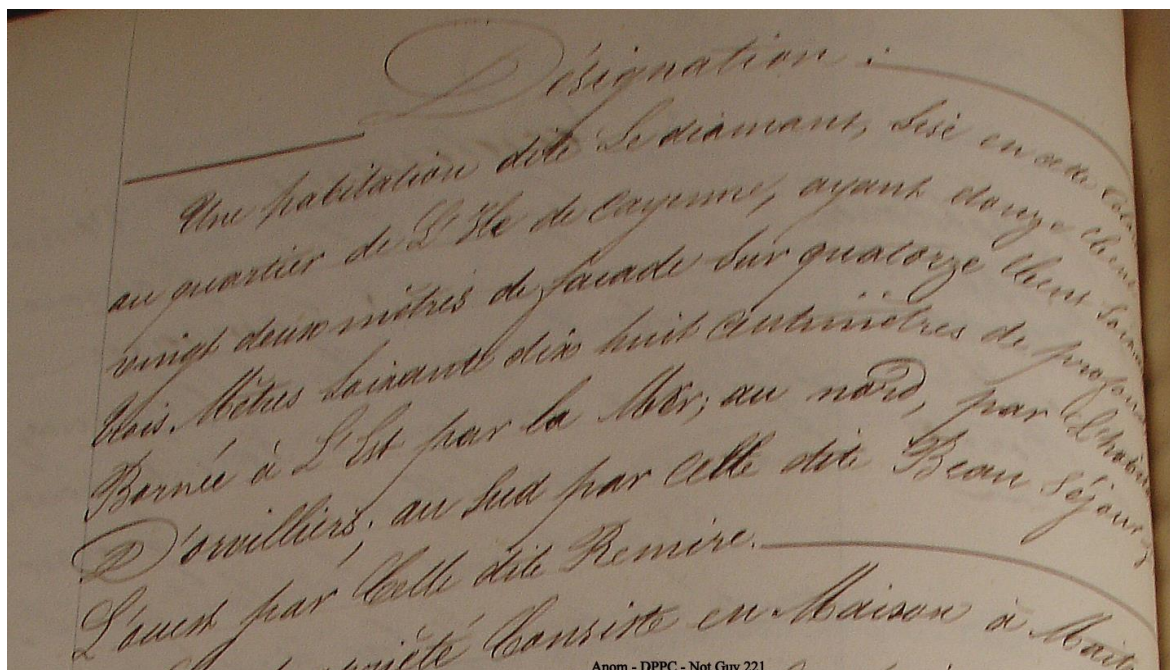
ANOM DPPC Not Guy 221

Dans l'acte de vente du 9 octobre 1838 de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes, le notaire prend soin de préciser que Thomas Marie Goyriena est apparu comme le propriétaire de l'habitation car il a oublié de faire la déclaration indiquant qu'il n'a agi que sous mandat.⁹⁰ L'acte précise aussi que l'habitation, sise au quartier de l'Île de Cayenne, ayant 1 222 mètres de façade et 1 423 mètres de profondeur, est bornée à l'est par la mer, au nord par l'habitation d'Orvilliers, au sud par celle dite Beauséjour, à l'ouest par celle de Rémire.⁹¹

⁸⁹ Anom, DPPC Not Guy 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes.

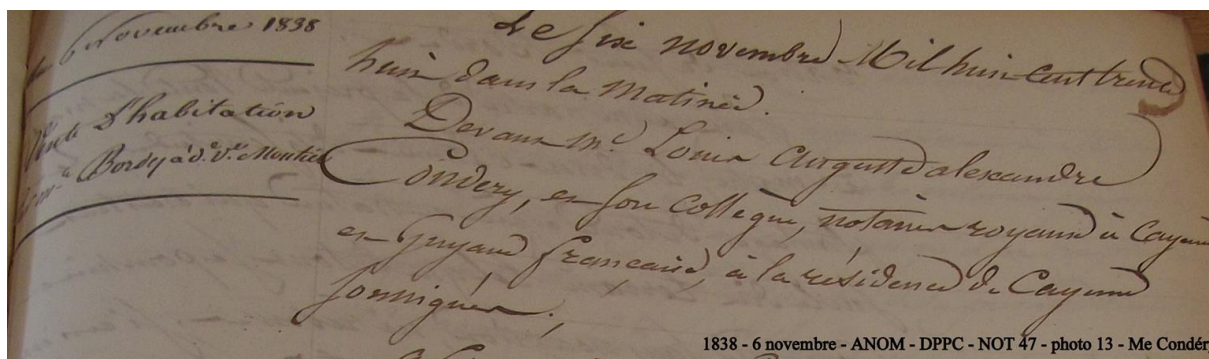
⁹⁰ Anom, DPPC Not Guy 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes.

⁹¹ Anom, DPPC Not Guy 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes.



ANOM DPPC Not Guy 221

Il indique que la propriété consiste en une maison de maître, divers bâtiments et servitudes, en 900 caféiers, environ 4 800 cacaoyers, arbres fruitiers et une douzaine d'esclaves.⁹² Le 6 novembre suivant, la propriété est revendue par François Bordes à Marie Christine Viriot, veuve Moutier.⁹³



ANOM DPPC, Guy Not 47

Le 8 février 1850, la séparation de biens entre Félix Drouillard et Moutier est entérinée par jugement du Tribunal de première instance.⁹⁴ Le 14 mai 1851, la propriété Le Diamant est transférée par la veuve Moutier à Félix Drouillard⁹⁵

Le 14 mai 1875, au dépôt de pièce Douillard, le notaire joint en annexe la déclaration de Marie Christine Viriot, veuve Moutier, indiquant que, lorsqu'elle a acquis l'habitation le 6 novembre 1839,

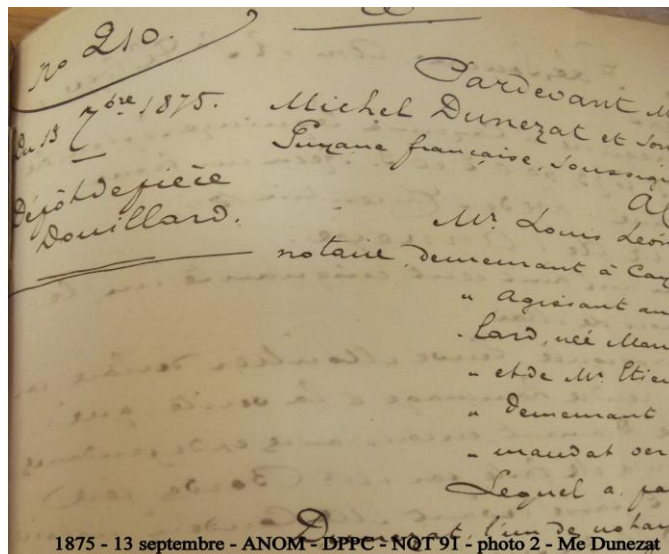
⁹² Anom, DPPC Guy Not 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes.

⁹³ Anom, DPPC, Guy Not 47, M^e Condéry, 6 novembre 1838 : Vente d'habitation par François Bordes à veuve Moutier.

⁹⁴ Anom, DPPC Not Guy 144, M^e Saint Michel Dunezat, numéros 212-213, mention dans des actes du 14 Septembre et 5 octobre 1875. AD 973 2EI/160 (référence Kristen Sarge)

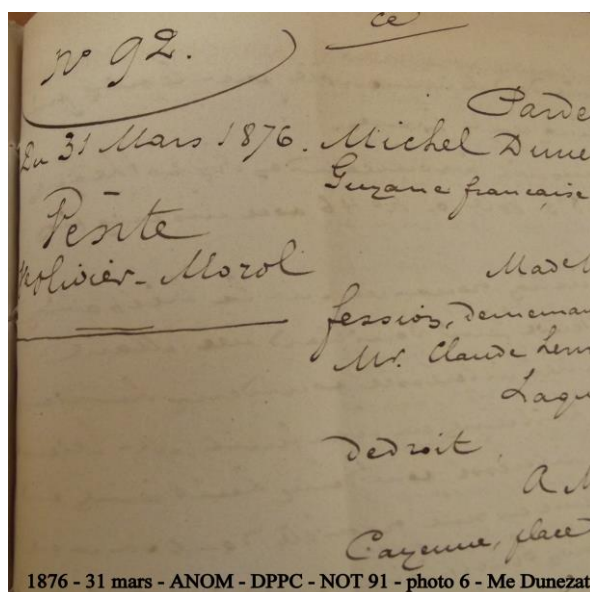
⁹⁵ Anom, DPPC Not Guy 144, M^e Saint Michel Dunezat, numéro 235, mention dans un acte du 13 Septembre 1875. AD 973 2EI/160 (référence Kristen Sarge)

elle n'était que le prête-nom de son gendre, Félix Douillard, afin de l'aider dans les arrangements qu'il était obligé de prendre avec ses créanciers à la suite de malheurs.⁹⁶



ANOM DPPC Guy Not 91

Le 14 septembre de la même année, la propriété est vendue aux enchères, pour le prix de 6 025 francs, à Marie Joséphine Eugénie Giaimo, veuve Claude Henry Aimé Olivier, qui s'empresse de la revendre un an plus tard à Pierre Armand Morol, pour un prix principal de 8 500 francs.⁹⁷



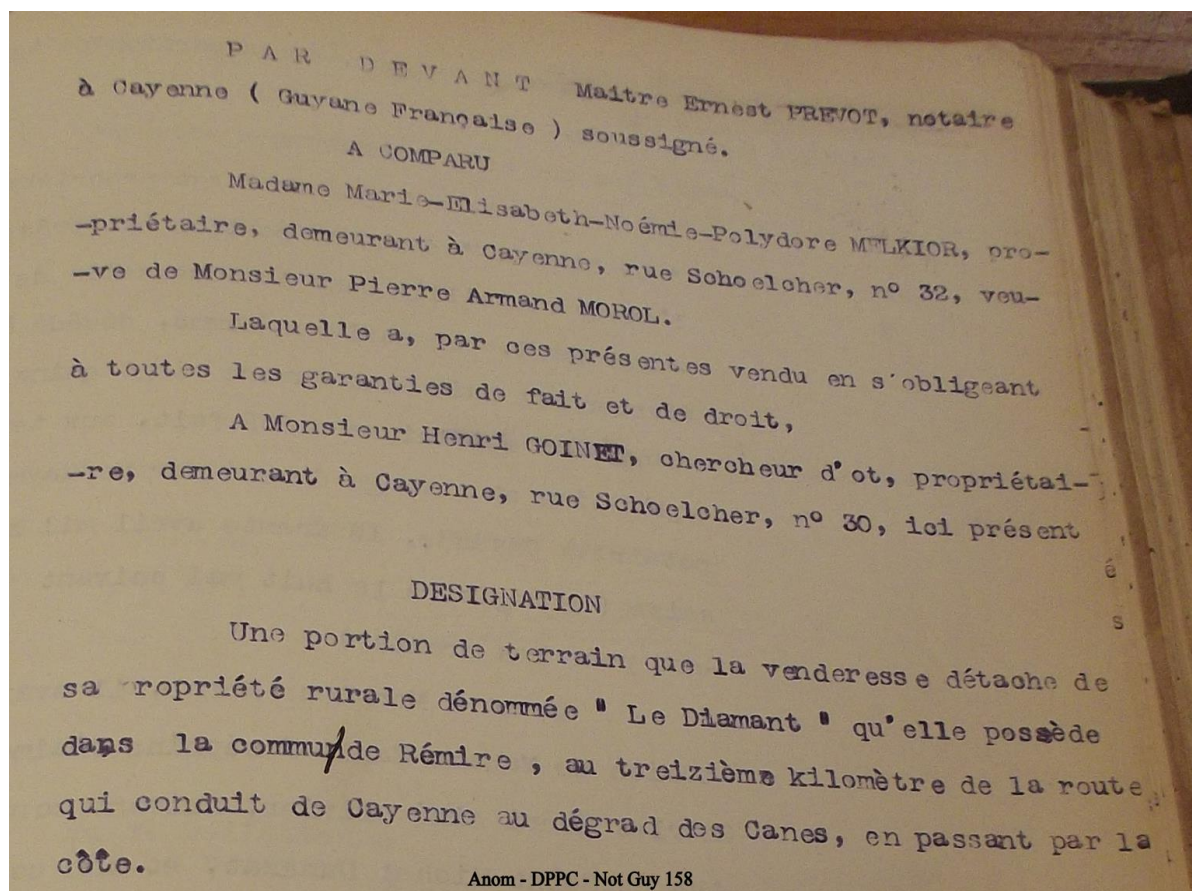
ANOM DPPC Not Guy 91

Enfin, Marie Élisabeth Noémie Polydore Melkior veuve de Pierre Armand Morol est propriétaire de l'habitation Le Diamant qui se trouve au 13^e km de la route qui conduit de Cayenne au Dégrad des Cannes en passant par la côte. L'habitation se trouve à l'est de l'habitation Danclan, au nord de la route coloniale. Madame Melkior a reçu cette habitation par la succession de son mari Pierre Armand

⁹⁶ Anom, DPPC Guy Not 91, M^e Dunezat, 13 septembre 1875 : Dépôt de pièce Douillard.

⁹⁷ Anom, DPPC Guy Rep 2, M^e Dunezat, 31 mars 1876 : Vente de l'habitation le Diamant pour Marie Joséphine Eugénie Giaimo, veuve Olivier à Armand Morol. Anom, DPPC Not Guy 91, M^e Dunezat, 31 mars 1876 : vente Olivier-Morol, habitation le Diamant.

Morol. Le 24 juin de la même année, elle vend à Henri Goinet, chercheur d'or, une portion de terrain détachée de la propriété rurale le Diamant.⁹⁸



ANOM DPPC Guy Not 158

La demeure principale de l'habitation le Diamant est abandonnée au XX^e siècle.

Quelques croquis conservés aux archives départementales de Cayenne nous présentent la maison de maître de l'habitation, située au flanc du mont Mahury, vers 1860, au temps de la famille Douillard. C'est une maison à un étage, avec galerie, avec six fenêtres en façade au premier étage, ayant la facture classique de toutes les demeures coloniales de Rémire, à cette époque.⁹⁹

⁹⁸ Anom, DPPC Guy Not 158, M^e Prévôt, 24 juin 1911 : vente par Marie Élisabeth Noémie Polydore Melkior à Henri Goinet d'une partie de l'habitation le Diamant.

⁹⁹AD973 8FI.



AD 973 8FI.

Les 16 et 17 novembre 2000, le Conservatoire du littoral fait l'acquisition des parcelles AP79, 235, et 340 qui constituent la plus grande partie de l'habitation Artur dite le Diamant.¹⁰⁰ Les vestiges de l'habitation le Diamant ont fait l'objet d'une mise en valeur importante avec dégagement du couvert végétal, plantations de cacaoyers et restauration des murs de soutènement. Ces travaux n'ont pas compris les fouilles archéologiques qui auraient permis de découvrir de possibles niveaux anciens à l'emplacement de la maison de maître abandonnée depuis un siècle¹⁰¹.

- Habitation Artur-Danclan

Il existe une mention d'une habitation appelée Orapii située sur la rivière Orapu appartenant à un certain Danclan, alors soldat, qui produisait du café, du cacao et du roucou dans le recensement de 1738.¹⁰² Dans un acte de vente datant du 24 juin 1911 concernant l'habitation Le Diamant, nous apprenons que Monsieur Goinet est propriétaire de l'habitation Danclan, située à l'ouest de l'habitation Le Diamant. (**M^e Prevost, DPPC Not Guy 158**). Les habitations Artur et Danclan étant relativement très proches, j'ai parfois eu l'impression qu'au fil des alliances matrimoniales évoquées dans les répertoires des divers actes notariés, l'une (Danclan) était une subdivision de l'autre (Artur – Le Diamant).¹⁰³

- Habitation Orvilliers/ La Fociette

A une lieue de la Côte de Mahury, le Sieur Orvilliers acquiert, en 1751, une habitation nommée la Fociette, tel qu'il est fait mention dans le Mémoire sur l'affaire Billy disponible dans le fond de

¹⁰⁰ Commune de Rémire-Montjoly. *Habitation le Diamant. Inventaire général du patrimoine culturel* : IA973000564. Carte archéologique nationale 9709017, L'inventaire, Région Guyane, page 3.

¹⁰¹ Leroux Y., *Rémire, les habitations coloniales. (XVIII^e-XIX^e siècles)*, L'Inventaire, Région Guyane, 2011, page 31.

¹⁰² Anom, C14, registre 16, folio 394.

¹⁰³ Étant donné que les actes intégraux n'ont pas été recopiés dans les double-minutes, il serait intéressant de vérifier cette hypothèse dans le fonds notarial des AD973.

Moreau de Saint Marie (**F3 21/9, microfilms 247MIO/17**), mémoire qui retrace l'histoire du bourg de Rémire et qui vise à contester les prétentions de Monsieur de Billy se revendiquant comme propriétaire du presbytère de Rémire.

Nous savons également qu'à la mort du Sieur Orvilliers, survenue le 18 août 1713 de fièvre à Cayenne, son fils se trouve en Martinique et le Sieur Chabot, domicilié à Cayenne compte récupérer une part de la succession d'Orvilliers (Orvilliers possédait une maison à Cayenne avec un acompte de 1800 livres de la part de Chabot), comme l'atteste la lettre du 14 avril 1714 adressée à Monsieur Lefèvre d'Albon (**Fond ministériel B 36, microfilm MIOM 34**).

- Habitation(s) Poulain

La première mention d'un Poulain date du 5 Juin 1689. Il est soldat (en tout cas, son grade n'est pas précisé) dans la compagnie du Sieur Mahury.¹⁰⁴

Puis le même patronyme est retrouvé en 1716. Poulain est alors proposé par d'Albon pour une charge de conseiller.¹⁰⁵ Dans l'état général de la colonie de Cayenne suivant le recensement fait sur les habitations par MM. D'Orvilliers et Lefevbre d'Albon., Gaspard Poulain tient une habitation cultivant du roucou et du café dans le secteur de Rémire.¹⁰⁶

	30	1	2	Recou	1	3	3	1	1	2							
Le Sr Gaspard Poulain	30																
Anne La Cour	36																6
Le Sr Jean Guillet	34																12

ANOM C14 registre 13 folio 284

Le patronyme de cette habitation vient de la grande famille que fut les Poulain en Guyane (enseigne, lieutenant, officier du Conseil supérieur : Gaspard Poulain¹⁰⁷) sur près d'un siècle. Cette habitation est établie au bord de la rivière Rorota, vers la mer. Il s'agit d'une habitation de taille modeste, cultivant essentiellement, outre le café et le cacao, du coton et des vivres nécessaires au train de vie de la maisonnée. Du sucre y fut aussi cultivé, comme l'atteste la proposition de Chanvalon de loger les nouveaux colons à la sucrerie Poulain en 1764, à l'époque de Gabriel-Antoine Poulain-Salines.¹⁰⁸

Cela étant, il semble que cette exploitation restât de taille moyenne, le nombre d'esclaves ne dépassant pas la vingtaine.¹⁰⁹ Les investigations archéologiques ont révélé l'existence de trois terrasses soutenues par de gros murs en maçonnerie. La maison de maître était située près d'un puits et consistait en une longue case en charpente et torchis, dallée de carreaux de terre cuite et entourée de tous côtés par une galerie volante couverte de bardeaux de bois. L'emplacement d'un puits, d'une cuisine et d'un autre bâtiment ainsi que nombre d'objets en céramique ont été aussi mis au jour.¹¹⁰

La famille Poulain, comme beaucoup de grandes familles de colons guyanais, a exploité beaucoup de terres sur Rémire,¹¹¹ ainsi que nous le montre les divers actes notariés qui ont pu être trouvé en tout ou partie dans le DPPC. Ainsi, l'habitation dite Saint Lambert, sise sur la rive gauche de la rivière des Cascades, avec au Nord Est le terrain de Léandre, au Nord celui du sieur Charles, pilote du port

¹⁰⁴ Anom, B14, folio 496.

¹⁰⁵ Anom, C14, registre 9, folio 136.

¹⁰⁶ Anom, C14, registre 13, folio 284.

¹⁰⁷ Anom, 2DC, folio 321.

¹⁰⁸ Anom, C14, registre 31 bis, folio 230

¹⁰⁹ Anom, C14, registre 16, folio 394.

¹¹⁰ Parcours du Patrimoine, *Rémire, les habitations coloniales (XVII^e– XIX^e siècles)*, op cit, pages 29 et 30.

¹¹¹ Le Roux Y., « La famille Poulain », in Huygues-Belrose V. (dir), *Histoire de la Guyane*, tome 7 de la Grande Encyclopédie de la Caraïbe, Paris, Sanoli, 1990, p.40 à 55.

de Cayenne et au Sud ladite rivière des Cascades est vendue par Madame Poulain pour 40 000 francs à Timothée Lavaud, homme de couleur libre, le 13 floréal an 10 (23 février 1826). Il s'agit d'une habitation de 36 esclaves de tout âge et de tout sexe, mise en société à part égale par Jean Pierre Vidal et le sieur Adrien Rondeau.¹¹² (**M^e Gibelin, DPPC Not Guy 97**).

Nous trouvons aussi dans les registres de Maître Rondeau une vente d'habitation par le sieur Jean Baptiste Poulain père à Jacques Rivière, en date du 29 floréal an 8 (19 mai 1800).¹¹³

Puis quelques mois plus tard, une vente d'habitation par le même Jacques Rivière au sieur Jean Baptiste Poulain père le 4 thermidor an 8 (23 juillet 1800). Cette habitation, dite de Saint Michel est située rivière de Cascade et bornée dans la profondeur appelée l'eau Roche et partie du terrain de Dame Veuve Lavaud.¹¹⁴

B – Le secteur de Vidal : l'habitation Fonds de Rémire, Macaye, Mondélice et ses subdivisions.

- Habitation Fonds de Rémire/Macaye

Du début des grandes concessions en Guyane vers 1666 aux années 1800, le secteur de Rémire fut en proie à des mutations territoriales/parcellaires pour la plupart dues au jeu d'alliances matrimoniales et successorales impliquant les grandes familles de notables guyanais que sont les Courant, les Macaye, Artur, Patris et autres.¹¹⁵

Le secteur de Rémire est un secteur prisé, proche de la mer, composé de terres basses, cultivables en polyculture (canne à sucre, coton, cacao, café, roucou, et cultures vivrières), ce qui va permettre l'essor financier de ces grandes familles à travers le négoce et l'exportation.

Les premières concessions remontent à l'époque de la Compagnie des Indes Occidentales en 1666.¹¹⁶ En 1667, la partie nord du terrain Fonds de Rémire est concédée à Bidaut et Bardet en 1667. Puis ce terrain est acheté en tout ou partie par Claude Courant.¹¹⁷ Sa famille reste propriétaire des Fonds de Rémire au moins jusqu'en 1729.¹¹⁸

La famille Macaye est une grande famille guyanaise, dont les ramifications par mariage ou héritage se confondent avec toutes celles des autres notables. Originaire d'Italie, son père, Antoine Macaye¹¹⁹ a émigré en Guyane vers 1680 afin de diriger la sucrerie Noël sur Rémire puis fonde sa propre habitation. A sa mort, son fils aîné reprend ladite exploitation. Dans le recensement de 1722, Antoine Macaye fils,¹²⁰ conseiller, est mentionné commençant une sucrerie avec une soixantaine de nègres de travail en association avec M. de Chassy, dite Le Courbary ou Le Courbaril sans indication géographique précise de la localisation de cette habitation.¹²¹

¹¹² Anom, DPPC, Not Guy 97. M^e Gibelin.

¹¹³ Anom, DPPC, Not Guy 185 ou 186. M^e Rondeau

¹¹⁴ Anom, DPPC, Not Guy 186. M^e Rondeau

¹¹⁵ On peut retrouver les diverses lettres impliquant ces notables, souvent présents au Conseil Supérieur de Cayenne, ayant des postes administratifs importants comme procureur (Macaye), assesseur (Courant), médecin (Artur, Patris) ... et leurs relations mouvementées dans la C14 (voir la base de données jointe au rapport).

¹¹⁶ Le Roux Y., *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime. Étude de la culture matérielle*, Paris, EHESS, 1994.

¹¹⁷ Mort en 1721, assassiné par deux de ses esclaves. Le Roux Y., *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime, op cit*.

¹¹⁸ Carte dressée en 1729 par Jean-Baptiste d'Anville, BNF GED-10664

¹¹⁹ 1659-1690

¹²⁰ Mort en 1730

¹²¹ Anom, C14, registre 13, folio 280. Cette habitation est aussi appelée Paramana dans le registre 15, folio 167.

Madame de La Cour	70								
M ^r Antoine Macaye conseiller	61	4	2	Sucres	2	15	13		
Mad ^e Françoise Lavoine	34			Commencent une Sucrerie avec M ^r Dechauffy	14	17			
M ^r Jacques Marot conseiller	41	3	5						

ANOM C14, registre 13 folio 280

Claude Macaye,¹²² fils d'Antoine, épouse Marguerite Courant¹²³ en 1733.¹²⁴ Il suit les traces de son père en siégeant au Conseil Supérieur de Cayenne, puis il est proposé comme procureur général en 1738.¹²⁵ En 1735, il fonde une nouvelle habitation sur un terrain appartenant à sa femme : les Fonds de Rémire. On en trouve mention dans le recensement de 1737, où elle est présentée comme caféerie et cacaoterie nouvelle concédée au Sieur Macaye.¹²⁶

Maison à Cayenne	1
Les Fonds de Rémire, Cacaoterie, Caféerie nouvelle	
au sieur Macaye conseiller	
Lux en bon état	1
Sabre	1
Canot à Navique	1
Canot de la Seche	1
Plantagea	
Pieds de Cacao de bon au	3000
Pieds de Café rapportans	200
Arbres	
quatre plantés en Manioc	2
Pieds de Bananiers	300
Livres d'Iguamea	1000
Révenua	
Livres de Café	100

ANOM C14, registre 16 folio 420

On trouve aussi dans le même registre deux habitations, une dite Chiquet, et l'autre dite La Saline à Madame Macaye, veuve de conseiller (ce doit donc être Françoise Lavenne,¹²⁷ épouse de feu Antoine fils), situées dans la zone de la rivière Mahury.¹²⁸

Claude Macaye est un notable incontournable de la société guyanaise. Il accède à la noblesse en 1777 et a des liens avec toutes les grandes familles de la colonie. Il est d'ailleurs cité dans bon nombre d'affaires impliquant le Conseil Supérieur de Cayenne, la Cour de Justice royale et a des démêlés avec

¹²² 1709-1781

¹²³ 1713 - 1776

¹²⁴ Le Roux Y., *Une habitation en Guyane*, Inspection académique, cellule d'action culturelle, 1990. Voir notamment l'arbre généalogique page 7.

¹²⁵ Anom, C14, registre 17, folio 277.

¹²⁶ Anom, C14, registre 16, folio 420.

¹²⁷ 1689 - 1735

¹²⁸ Anom, C14, registre 16, folio 383.

plusieurs notables et administrateurs dont Malouët¹²⁹ concernant des affaires de corruption et d'abus de confiance.¹³⁰ En 1746, l'arpenteur royal Denis Molinier délimite les terres entre Macaye et son beau-frère Roque de Fourchaud.¹³¹

La sœur de Claude, Marie Agathe,¹³² épouse en 1729, Nicolas Roque de Fourchaud,¹³³ capitaine de garnison. Dans l'inventaire de 1737, on trouve mention de leur habitation dénommée Sainte Marie, située aussi aux Fonds de Rémire, produisant essentiellement du cacao et du café ainsi que quelques pieds de bananiers.¹³⁴

Ile de Cayenne

S^{te} Marie, Cacaoterie, Caffeterie.
à M^{re} Desfourchaud, Capitaine de la garnison
agi de 40. ans
Marie Macaye sa f^{em} 22.
une fille 3.
Negres
Negres valides 4
Negres f^{em} 4
negreilles 3
Negre de neg. sexag. 2
Mulâtres
Mulâtre en bon état 2
pair de pistolets 1
sabres 2
Canot
Canot à Navireur 1
Plantages
pieds de Cacao rapportant 800.
idem de deux ans 800.
idem d'un an 3000.
Café rapportant vivres 2000.
pieds de Bananiers 1500.
Révenus
Livre de Cacao 1000.
Livre de Café 200.
Anom - C14 - Registre 16 folio 421

ANOM C14 registre 146 folio 421

Au milieu du XVIII^e, Claude Macaye et sa famille possèdent donc en tout ou partie les habitations du Courbary,¹³⁵ des Fonds de Rémire, Chiquet, La Saline et Sainte Marie, tenue donc par la famille de Fourchaud.¹³⁶

Nicolas Roque Fourchaud et Marie Agathe ont deux filles : Marie Françoise,¹³⁷ et Agathe Rose.¹³⁸ Trois ans après la mort de son père Marie-Françoise Roque de Fourchaud épouse Michel Hubert de la Hayrie,¹³⁹ en 1753. Au décès de leur mère en 1758, les deux sœurs héritent du domaine. Agathe

¹²⁹ Anom, C14, registre 44, folio 339.

¹³⁰ Exemples intéressants : Anom, C14, registre 35, folio 26 : Arnaque financière : Macaye, manquant d'espèces au Trésor se faisait prêter de l'argent par Romain contre des « billets habitants. » Il en résulte qu'un grand nombre de particuliers se trouvent être débiteurs envers le Roi sans jamais avoir contracté d'obligation envers lui. Mars 1767.

Ou encore : C14, registre 37, folio 99, Demande d'instructions par Maillard-Dumesle en juillet 1768 au sujet des effets de Morisse que Macaye avait vendu au magasin du roi au départ de ce dernier. Il a omis de rendre au magasin du roi l'argenterie et la vaisselle.

¹³¹ Rapport d'arpentage de Molinier, Registre n°1, registre terrier de Cayenne, 1747. AD 973.

¹³² 1714 - 1758

¹³³ 1695 - 1750

¹³⁴ Anom, C14, registre 16, folio 421.

¹³⁵ Anom, C14, registre 16, folios 383 et 384.

¹³⁶ Dans l'état actuel du dépouillement des Anom et d'une partie des AD973.

¹³⁷ 1734 - 1785

¹³⁸ 1739 - 1779

¹³⁹ 1730 - 1768

Rose Roque de Fourchaud épouse alors Pierre Claude de Saint Michel Dunezat.¹⁴⁰ Le domaine familial est alors partagé entre les deux sœurs, et deux habitations distinctes se mettent en place, portant chacune le nom des époux desdites héritières : La Hayrie et Saint Michel.

En 1764, Claude Macaye décide d'augmenter la production de son exploitation en tentant de cultiver le café sur des polders, à la façon hollandaise. Il envoie même au ministre un mémoire à cet effet le 9 mai 1777.¹⁴¹

Claude Macaye décède le 29 août 1781, et son habitation tombe très vite en déliquescence. L'habitation Fonds de Rémire (bâtiments, circonstances, dépendances, terrain, plantages et 95 nègres), propriété héritée par le Sieur Macaye de ses parents, est vendue pour la somme de 60 000 livres à Monsieur Laurence Geneste le 26 janvier 1792.¹⁴²

- Habitations Layrie/Patris et Saint Michel

Ces deux habitations nouvelles sont de taille modeste si l'on en juge par la cartographie de l'époque.¹⁴³ On y cultivait surtout du coton, ainsi que du café.

Deux ans après le décès de La Hayrie, son épouse, Marie Françoise Roque de Fourchaud se remarie en 1770 en secondes noces avec Jean-Baptiste Patris,¹⁴⁴ médecin du roi, qui donne alors son nom à l'ancienne habitation dite Layrie. Ce changement de toponyme est perceptible chez Dessingy vers 1770 – 1771, qui ne mentionne plus que trois propriétaires dans les Fonds de Rémire : Macaye, Saint Michel et Patris.¹⁴⁵

Un recensement de 1772 porte mention de Pierre Claude de Saint-Michel de Dunezat vivant en couple sur son habitation, composée aussi de 17 esclaves.¹⁴⁶ A la disparition des épouses de Macaye et de Dunezat (1776 et 1779), ces habitations subsistent sous le nom de leurs époux, comme le montre la carte de Mentelle de 1779.¹⁴⁷ Cependant, à la fin du XVIII^e siècle, les décès successifs des derniers colons, sans aucun héritier provoque une importante mutation foncière. Les disparitions successives des époux Patris en 1785 et 1786 entraîne le déclin des habitations des Fonds de Rémire, même si cette dernière semble tout de même acquise par M. Hauchecorne.¹⁴⁸

En 1795, Saint-Michel de Dunezat s'éteint à son tour. Le 23 juillet 1800, Jacques Rivière vend au Sieur Jean Baptiste Poulain père une habitation dite de Saint-Michel située rivièr de Cascade et bornée dans la profondeur par l'eau Roche et une partie du terrain de Dame Veuve Lavaud.¹⁴⁹

Très vite, ces habitations semblent avoir été abandonnées jusqu'au rachat des terres par Jean Vidal et sa femme Élisabeth Ligendes vers 1800. Le terrain prend alors le nom de Mondélice.

- Habitation Vidal/Mondélice

L'habitation Mondélice n'est autre que l'habitation Fonds de Rémire.

Arrivé en Guyane de Saint Domingue en 1790, Jean Vidal est négociant et profite des troubles révolutionnaires pour s'enrichir. Il possède rapidement plusieurs propriétés dont des maisons et un

¹⁴⁰ 1736 - 1795

¹⁴¹ Anom, C14, registre 41, folio 71.

¹⁴² Anom, DPPC, Not Guy 174. M^e Rondeau.

¹⁴³ Voir le pré-rapport d'opération de l'éco quartier Vidal-Mondélice de l'Inrap par Mickaël Mestre.

¹⁴⁴ Jean-Baptiste Patris, médecin du roi, 1736-1786

¹⁴⁵ Anom, 14DFC192A, cité dans le pré-rapport d'opération de l'éco quartier Vidal-Mondélice de l'Inrap par Mickaël Mestre. Cette carte ainsi que le plan d'arpentage cadastral de Tugny a permis à l'Inrap de retrouver des vestiges de l'habitation de Saint Michel.

¹⁴⁶ Anom, C 14. Le temps imparti dans cette mission ne m'a permis de numériser toutes les mentions de Saint Michel de Dunezat inventoriées aux Anom, notamment dans la série C14 (quota de commandes journaliers imposé).

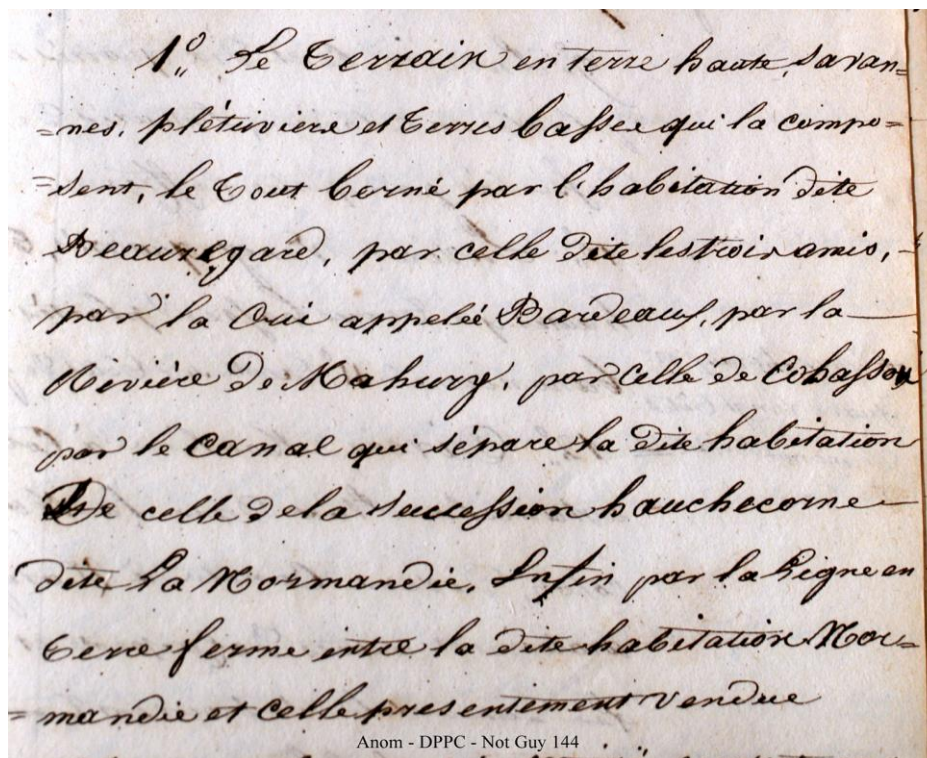
¹⁴⁷ Anom, 14DFC324A, cité dans le pré-rapport d'opération de l'éco quartier Vidal-Mondélice de l'Inrap par Mickaël Mestre.

¹⁴⁸ Anom, 14DFC509A, Jean René Guérin de Foncin, Carte de l'Île de Cayenne, 1789.

¹⁴⁹ Madame Lavaud a été également propriétaire d'un septième de l'habitation Montagne-Tigre (voir le paragraphe concernant l'habitation Montagne-Tigre). Anom, DPPC, Not Guy 186. Me Rondeau.

entrepôt à Cayenne, ainsi que des habitations de colons ruinés d'Iracoubo à l'Oyapock. En 1793, Jean Vidal épouse Élisabeth de Ligende, née à Roura en 1761 d'une famille de petite noblesse. En 1800, il utilise la dot de sa femme pour acheter l'habitation des Fonds de Rémire afin d'y fonder une habitation qu'il appelle Mondélice.

Cette habitation décrite comme une habitation-sucrerie de plusieurs hectares, est bornée par l'habitation dite Beauregard, par celle dite les Trois Amis, par la rue appelée Bardeaux, par la rivière de Mahury, par celle de Cabassou, par le canal qui sépare ladite habitation de celle de la succession Hauchecorne dite La Normandie, enfin par la ligne en terre ferme entre ladite habitation Normandie.

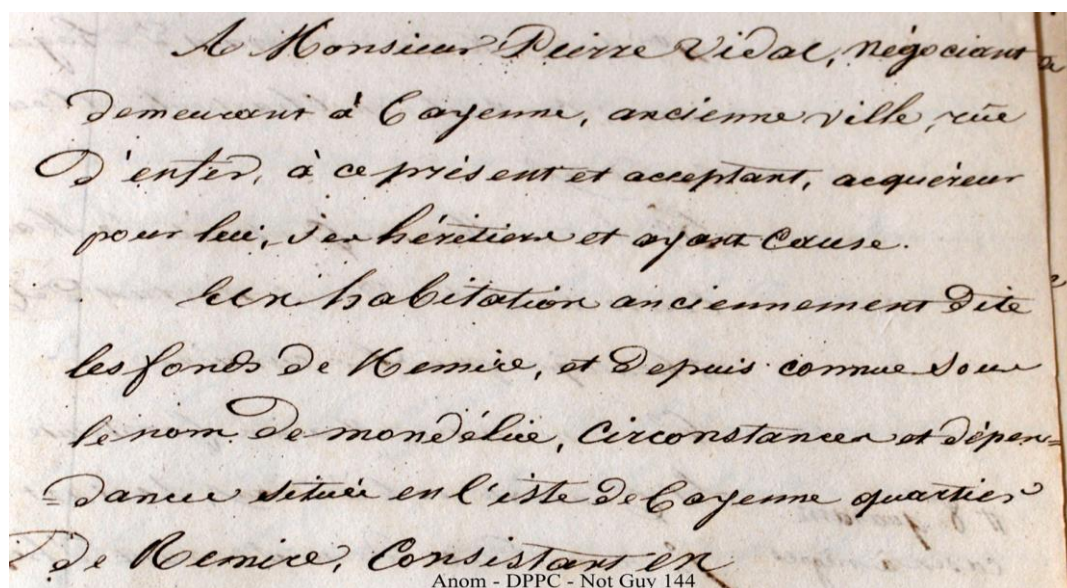


ANOM DPPC Not Guy 144

Elle consiste en un terrain en terre haute, savanes, palétuviers et terres basses et elle comporte une maison à moitié couverte en bardeau. Un bâtiment servant de manufacture à coton, est construit en charpente couvert en bardeaux ainsi qu'une maison servant de logement à l'économe et une autre construite en maçonnerie et couverte en bardeaux servant de cuisine, magasin et boutique pour les ouvriers. On y trouve en outre une structure servant d'hôpital. Vidal porte ses efforts sur les anciens polders de Macaye qu'il développe : environ 110 carrés de terres basses sont plantés en cotonniers et caféiers entourés de digues, et environ 120 carrés en terre haute plantée en maniocs et bananiers. On dénombre 171 esclaves de tous âges et de tous sexes, 36 bêtes de gros bétails, 2 chevaux et 90 bêtes de menu bétails, 40 cases à nègres, divers moulins à coton et autres ustensiles dans la manufacture à coton ainsi que divers outils aratoires et les effets mobiliers consistant en divers lits garnis, tables, caisses, armoires, glace, bureau, argenterie, vaisselle, divers ustensiles de ménage et autre, étant dans les différents appartements de la maison à maître ainsi que les ustensiles de cuisine. (M^e Paguenaut, DPPC, Not Guy 144).

Le 10 mai 1814, la vente de l'habitation Mondélice est effectuée par Jean Vidal pour son épouse absente à Monsieur Pierre Vidal, ladite habitation et ses dépendances appartenant à Madame Vidal au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite des Sieurs Vidal et Geneste pour 500 000 mille francs par acte passé en minute devant le notaire Bonnomet, à Paris, le 22 avril 1806. (M^e Paguenaut, DPPC, Not Guy 144).

Extrait de l'acte de vente passé entre Jean Vidal et Pierre Vidal le 10 mai 1814¹⁵⁰



ANOM DPPC Not Guy 144

De 1809 à 1817, en plein occupation portugaise, Mondélise est transformée en sucrerie et vers 1815, la propriété est décrite comme « ayant bâtiments et usines neufs, deux équipages de quatre chaudières en cuivre bien montés et enfin tout ce qui a rapport à une grande sucrerie en activité. »¹⁵¹ En 1819, Jean et Pierre Vidal hypothèquent l'habitation en faveur de Bidon mandataire des époux Beauregard pour la somme 180 900 francs et 69 centimes et 16 204 livres de coton. Ces sommes sont dues à Bidon qui leur a fourni de quoi installer une sucrerie. Mondélise est décrite alors comme une habitation sucrerie et cotonnerie avec 270 esclaves de tout sexe et âge. Jean Vidal ne se réserve que trois balles de coton de 350 livres et le peu de girofle qui pourra être récolté. (**M^e Brun, DPPC, Not Guy 19**). L'essor des cours du sucre va pousser Vidal à s'équiper de la première machine à vapeur de Guyane en 1821. Grâce à cet équipement, l'habitation se développe.

La reprise de la Guyane par les Français est une période troublée. En 1819, une contestation de Madame Madeleine Vidal, nous apprend que l'habitation Mondélise a été vendue à Monsieur James Bourdieu par Monsieur Vidal pour 100 000 francs. Cela étant, Madame Vidal conteste cette vente dans la mesure où, étant l'unique propriétaire de l'habitation Mondélise, elle précise n'avoir jamais donné son accord pour telle vente. (**M^e Brun, DPPC, Not Guy 19**).¹⁵² Par ailleurs, malgré l'abolition de la traite des esclaves en 1815 avec la signature du traité de Vienne, l'approvisionnement en main d'œuvre servile continue, notamment alimentée des navires venant du Brésil ou d'Afrique. Par exemple, la goélette *La Philis*, au départ de l'île Principe¹⁵³ entre en rade de Cayenne le 5 juin 1821. Après enquête, le gouverneur Laussat découvre que l'habitation Vidal, sise à proximité de l'estuaire du Mahury a servi de lieu de transit pour 19 esclaves déposés clandestinement. D'autres furent « distribués entre des habitants ». ¹⁵⁴ Afin d'enrayer cet état de fait délictueux, Pierre Clément de Laussat entame des poursuites contre Vidal en 1823 mais perd rapidement son affaire, Vidal bénéficiant de soutiens hauts placés, notamment de la part du juge Patris et d'autres grandes familles

¹⁵⁰ DPPC M^e Pagnenaut Not Guy 144, acte numéro 498

¹⁵¹ Parcours du Patrimoine, *Rémire, les habitations coloniales (XVII^e– XIX^e siècles)*, L'Inventaire, 2011, p.36.

¹⁵² Dépôt par Monsieur Jean Vidal mandataire de son épouse demeurant en France, et Pierre Vidal, négociant, de deux lettres sous signature privée en date de Cayenne le 10 mai 1814, contenant que Madame Vidal n'a jamais cessé d'être propriétaire de l'habitation Mondélise et de 4/12 du Ouanary située en cette colonie.

¹⁵³ Île au large du Gabon alors sous domination portugaise. A l'heure actuelle, cette île forme avec l'île de Sao Tomé la République de Sao Tomé et Principe.

¹⁵⁴ Je cite Pierre Clément de Laussat, *Mémoires sur ma vie, à mon fils, pendant les années 1803 et suivantes, que j'ai rempli des fonctions publiques, savoir : A la Louisiane...*, Pau : É. Vignancour, 1831, page 619.

de propriétaires terriens ayant des parts dans le négoce esclavagiste clandestin.¹⁵⁵ Désavoué par sa hiérarchie, Laussat doit quitter la Guyane en 1823 et deux ans plus tard, Vidal décède.

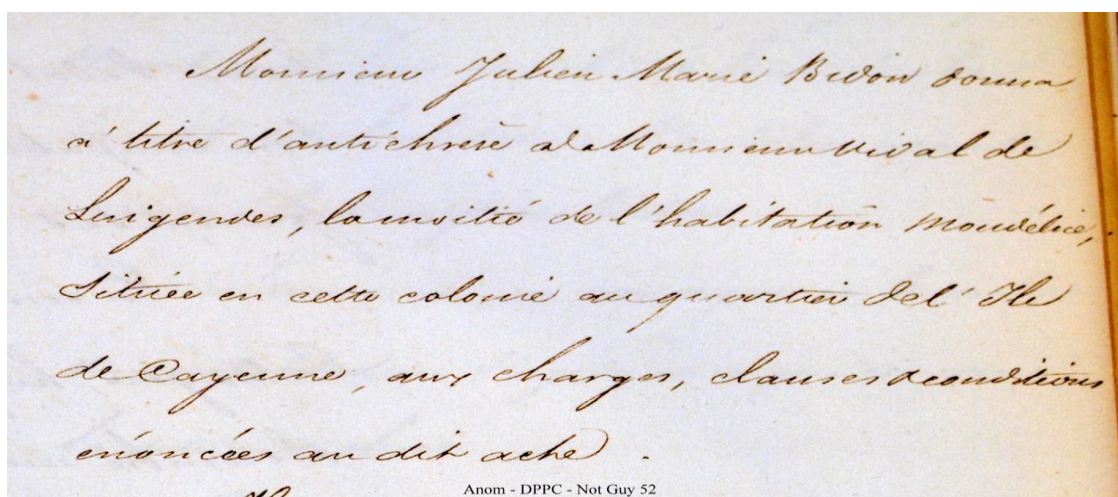
LIVRE 6. (1820. — 1823.) 617

Sans doute qu'avec moins de roideur qu'avec
(ne le taisons pas), un peu plus de lâche
complaisance soit pour les folies de M. Catineau,
soit pour cette société de colons qui, se mettant
sous la protection des relations privilégiées de
MM. Vidal, juraient l'introduction frauduleuse
des noirs de traite dans cette colonie malgré
moi et les lois et la réprobation des puissances
éclairées de l'Europe, je me serais épargné un
ouragan de calomnies et d'intrigues.

1820,
à
1823.

Pierre Clément de Laussat, *Mémoires sur ma vie, à mon fils, pendant les années 1803 et suivantes, que j'ai rempli des fonctions publiques*, page 617

En 1825, la valeur de l'habitation est estimée à un million de francs et le domaine est partagé entre deux propriétaires, Monsieur Bidon et Élisabeth de Ligendes, la veuve de Vidal, résidant à Paris et ayant confié la gestion de son domaine à un régisseur, ainsi qu'à son fils, Félix Vidal de Ligendes, procureur à Cayenne. (M^e Condéry, DPPC, Not Guy 52). L'habitation reste assez prospère jusqu'à la grande crise mondiale du sucre dans les années 1837-1839. Mondélice se reconvertit alors dans la production de coton ou de roucou, mais l'abolition de l'esclavage en 1848 signe la fin des grandes habitations. De fait, en 1851, un dépôt auprès du notaire Condéry nous informe que Madame Vidal a été endetté auprès de Monsieur Bidon. Afin de solder ses dettes, elle cède une part de l'habitation Mondélice en faveur de ce dernier. Et lors de la succession de Monsieur Bidon, ce dernier possédait la moitié de l'habitation Mondélice, et Monsieur Barrat la seconde moitié. (M^e Condéry, DPPC, Not Guy 52).¹⁵⁶



Monsieur Julien Marie Bidon soussigné
ci titre d'antichrète de Monsieur Vidal de
Ligendes, lausité de l'habitation Mondélice,
située en cette colonie au quartier del' Ile
de Cayenne, aux charges, clauses et conditions
énoncées au dit acte.

ANOM - DPPC - Not Guy 52

ANOM DPPC Not Guy 52

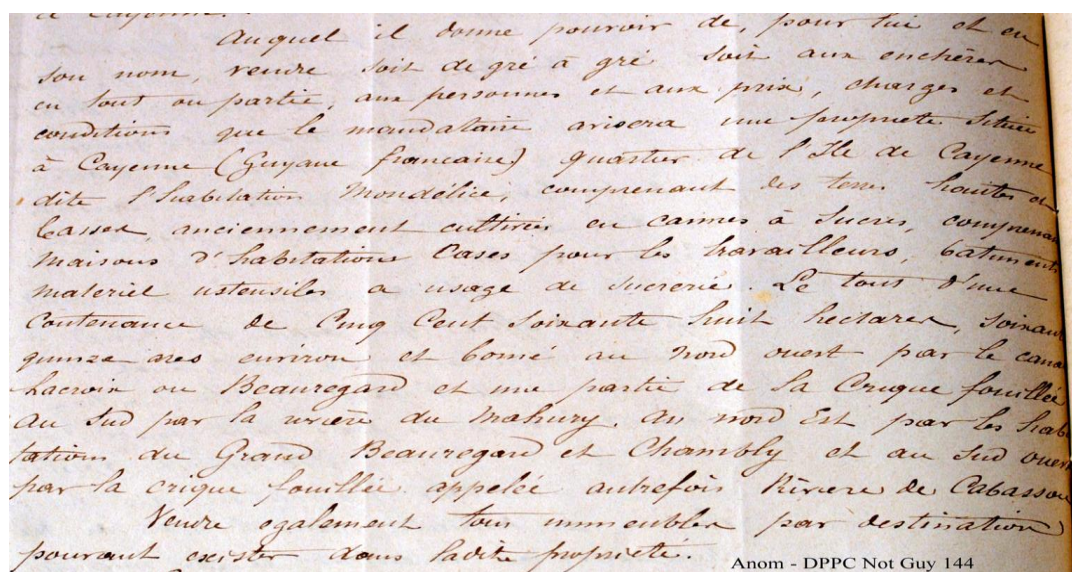
¹⁵⁵ Anom, 1 Leg 6. Laussat, Pierre Clément de, *Mémoires sur ma vie, à mon fils, pendant les années 1803 et suivantes, que j'ai rempli des fonctions publiques, savoir : A la Louisiane...*, AD 972 / 24 J 1-6, Pau: É. Vignancour, 1831, pages 617 à 621.

¹⁵⁶ Dans le cadre de la succession de Bidon père qui possède la moitié de Mondélice et qui est endetté vis-à-vis de Vidal, Bidon père lègue 1/4 de Mondélice à Bidon fils et 1/4 à Vidal. Si le quart ne suffit pas à rembourser les dettes, Bidon et Vidal passeront un arrangement.

En 1853, la surface cultivée de l'habitation est passée de 60 à 12 hectares et les effectifs de l'atelier sont drastiquement réduits.

En 1855, le Père Guyodo de la congrégation du Saint Esprit récupère une partie de ce domaine en déshérence pour 70 000 francs, afin d'y ouvrir une école d'agriculture pouvant accueillir jusqu'à 300 élèves.¹⁵⁷ En 1877, les anciens polders sont transformés en pâturage. Mais la « ferme Vidal » est abandonnée en 1880 pour donner suite aux nombreuses querelles anticléricales.

Les 12 et 13 juillet 1872, Mademoiselle Pascaud Sablon, ayant acquis une partie de Mondélize aux enchères pour 45 100 francs à la suite d'un contentieux entre les héritiers de Bidon et ceux de la veuve Vidal née de Lingendes vend à François de Laplace, prêtre, Désiré Barille, prêtre, et Eugène Schwrindenhammer rentier, pour la somme de 60 000 francs. Le 26 décembre 1876 Ambroise Emonet préfet apostolique à Cayenne mandataire de Ignace Schwrindenhammer, François De Laplace, et Désiré Barillec cèdent à leur tour leurs parts de Mondélize à Adrien Rogé marchand boucher à Cayenne, pour le prix de 20 000 francs.



ANOM DPPC Not Guy 144

Cette plantation se trouve à gauche du chemin de Mondélize à Beauregard à la limite de ce dernier et consiste en une maison de maître, des logements pour les travailleurs, des hangars servant de passe à bétail et autres diverses constructions, outils, ustensiles et machines, plantations diverses avec grand terrain d'environ 680 hectares et terres hautes et basses et savanes noyées, bornée dans son ensemble par la rivière Cabassou ou Crique Fouillé, l'ancien Canal Lacroix ou Beauregard, le terrain de l'habitation Grand Beauregard, celui de l'habitation Chambly ou des Trois-Amis et la Crique Bardeaux affluent au Mahury. (**M^e Duzenat, DPPC, Not Guy 144**).

Dans l'état actuel des recherches, une grande ellipse subsiste sur le devenir de Mondélize entre 1880 et nos jours. En 1984, un chemin d'accès aux ruines est dégagé et la propriété fait l'objet de fouilles archéologiques. Aujourd'hui, on peut y voir notamment les vestiges du moulin à mules.

¹⁵⁷ A.C.S.Sp., 98 B I, Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit, Chevilly-Larue.